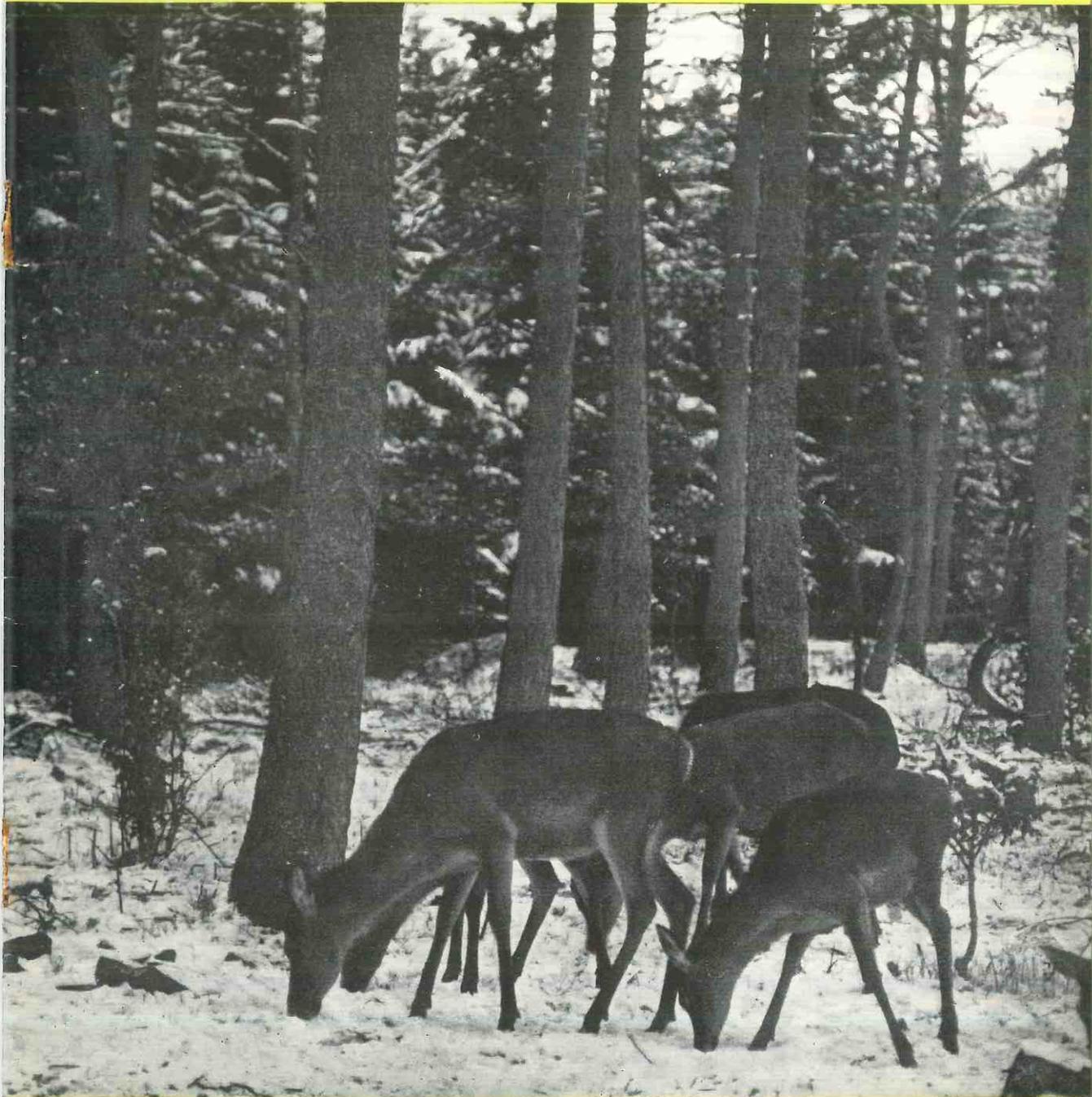




Pares Nationaux

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

Ardenne et Gaume



Volume 7

1952

Fascicule I

« ARDENNE ET GAUME » A. S. B. L.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. R. MAYNÉ, Recteur honoraire de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

Vice-Président : M. F. ROUSSEAU, Conservateur aux Archives de l'État à Namur, Chargé de cours à l'Université de Liège.

Administrateurs :

MM. E. BALON, s/Inspecteur des Eaux et Forêts.

G. CRABUS, Bibliothécaire à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

H. DANDOY, Propriétaire à Furfooz.

H. DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

Chanoine CH. DUBOIS, Professeur honoraire.

E. FOUSS, Conservateur du Musée Gaumais.

J. FRANÇOIS, Ingénieur-Architecte, Vice-Président du « Vieux Liège ».

L. HERLANT, Professeur honoraire de l'U. L. B. G. MANIL, Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

G. MATAGNE, Agent de la Banque Nationale à Malines.

A. NOIRFALISE, Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

PONTHIÈRE, Administr. des « Amis de la Fagne ».

W. ROBYNS, Professeur à l'Université de Louvain, Directeur du Jardin botanique de l'État.

J. VANNÉRUS, Conservateur honoraire des Archives de l'État.

N. VERLAÏNE, Administr. des « Amis de la Fagne ».

J. M. VRYDAGH, Professeur à l'Institut belge du Bois.

Administrateur-Trésorier : M. M. RENARD.

Secrétaire Général : Comte Ferdinand d'URSEL.

Collège des Commissaires : MM. D. COEN, Fr. DE GROM et F. STOCK.

Délégués :

MM. J. BREUER, Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

L. CHRISTOPHE, Directeur général des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction Publique.

Baron JULES de MONTPELLIER d'ANNEVOIE, Délégué du Touring club de Belgique.

A. HAULOT, Commissaire général du Tourisme.

TURNER, Directeur général des Eaux et Forêts.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. R. MAYNÉ, Président ; G. CRABUS ; H. DANDOY ; Chanoine CH. DUBOIS ; L. HERLANT ; M. RENARD, Administrateur-Trésorier ; Comte Ferdinand d'URSEL, Secrétaire-Général.

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. R. BRENY, A. COLLART, L. HERLANT, R. MAYNÉ, A. NOIRFALISE, Comte Ferdinand d'URSEL, J. M. VRYDAGH.

BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association sans but lucratif « Ardenne et Gaume » s'est donné pour tâche de sauvegarder l'intégrité de nos sites les plus beaux et les plus remarquables par la création en Ardenne, en Gaume et dans les régions limitrophes de *Parcs Nationaux* et de *Réserves Naturelles*.

L'organisation efficiente de cette protection peut être envisagée d'une part sous l'aspect esthétique, d'autre part sous l'aspect scientifique. Le premier trouve satisfaction dans la création de *Parcs Nationaux*, véritables sanctuaires de la nature, ouverts aux visiteurs mais rationnellement policés à l'effet de les préserver des intrusions déplacées de l'activité humaine. L'aspect scientifique est sauvegardé par la délimitation de territoires plus ou moins étendus, interdits au public afin qu'y soient respectées les manifestations d'une nature préservée de toute influence déformante et qui portent le nom de « *Réserves naturelles* ». Celles-ci constituent en somme des musées vivants et une richesse nationale que nous léguons aux générations à venir.

COTISATIONS

Membre à vie	
Cotisation unique	5.000 fr. minimum
Membre protecteur	
Cotisation annuelle	1.000 fr. minimum
Membre collaborateur	
Cotisation annuelle	200 fr. minimum
Membre adhérent	
Cotisation annuelle	100 fr. minimum
Personnel enseignant des degrés primaire et secondaire étudiants	
Cotisation annuelle	80 fr. minimum

Les versements doivent être effectués au C. C. P. n° 1695 93 d'Ardenne et Gaume, Bruxelles.

AVANTAGES

Nos membres jouissent d'importantes réductions sur le prix d'entrée de grottes et monument présentant un grand intérêt scientifique. Ces réductions sont accordées sur présentation de la carte de membre :

Grottes de Han : 40 francs (au lieu de 80 francs).

Grottes de Rochefort : 20 francs (au lieu de 40 francs).

Grottes de Remouchamps : adultes, 25 francs (au lieu de 50 francs). Enfants en dessous de 16 ans, 12,50 fr.

Ces réductions sont également accordées aux personnes accompagnant nos membres.

Grotte « La Merveilleuse » à Dinant : 25 francs (au lieu de 30 francs).

Grottes de Comblain-au-Pont : 15 francs (au lieu de 30 francs). Réduction exceptionnelle consentie par la direction afin de marquer son appui à notre œuvre de protection de la nature.

Fort de Dinant : 8 francs (au lieu de 10 francs).

VISITE DE NOS PARCS NATIONAUX

FURFOOZ :

Tarif ordinaire : 25 fr. ; 15 fr. par enfant.

Pour les membres d'ARDENNE et GAUME et leur famille : 15 fr. par personne ; 10 fr. par enfant.

Groupes scolaires, scouts : 10 fr. par élève non-membre ; 5 fr. par élève-membre ou fils de membre ; gratuit pour un professeur par 15 élèves.

Autres groupes (15 personnes minimum) : 15 fr. par adulte ; 10 fr. par enfant.

Accès par la route ou par la gare de Gendron-Celles.

POILVACHE :

Les visiteurs ont accès au Parc national soit par le sentier s'amorçant à la halte de Houx, soit par Evrehailles (accès pour autos). Visite guidée des ruines, des rochers et des points de vue (perception à l'entrée des ruines).

Tarif ordinaire : 10 fr. ; 5 fr. par enfant.

Membres d'ARDENNE et GAUME et leur famille : 6 fr. par adulte ; 3 fr. par enfant.

Groupes scolaires scouts : 5 fr. par élève non-membre ; 3 fr. par élève-membre ou fils de membre ;

Professeur gratuitement admis.

Autres groupes (15 personnes minimum) : 6 fr. par adulte.

MUSÉE DE LA HAUTE SURE :

Tarif ordinaire : 10 fr. ; 5 fr. par enfant.

Membres d'ARDENNE et GAUME et leur famille : 6 fr. ; 3 fr. par enfant.

Groupes scolaires et scouts : 4 fr. par élève non-membre ; 2 fr. par élève-membre ou fils de membre.

Professeurs reçus gratuitement.

Autres groupes (15 personnes minimum) : 6 fr. par adulte.

Réductions aux membres de :

Touring Club de Belgique, Association Touristique de Wallonie, Fédération motocycliste de Belgique, Amis de la Nature, Ligue Vélocipédique belge, Vlaamse Toeristenbond (V. T. B.), Vlaamse automobilistenbond (V. A. B.).

L'entrée des P. N. est gratuite pour les Membres collaborateurs, protecteurs et à vie, d'Ardenne et Gaume.

ANNÉE 1951

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME VI

Fascicules I à IV

ANDRÉ G., La Roche Mouselle, nouveau Lieu de Dévotion	4	p. 128
BERNARD Ch., Les Réserves Naturelles en Suisse	3	p. 75
DEMARET F., Esquisse de la Végétation muscinale de la Région de Huy	4	p. 118
DISCRY Fern., Huy, la bien faite, Ville comtale	3	p. 83
DRUGMAND L., Scy et son Trou des Nutons	4	p. 127
DUBOIS Ch., Le Geai	1	p. 21
DUBOIS Ch., La Pie-grièche Écorcheur. Oiseau à Mœurs étranges	4	p. 125
HAERENS G., La Chapelle des Malades	2	p. 53
HAERENS G., Le Château de Rénastène, près de Malmédy	2	p. 47
JOACHIM M., Un Campement modèle	4	p. 129
JORIS A., Les grands Siècles de l'Histoire de Huy	4	p. 120
LANG M., Sertie dans son Châton de Verdure, Malmédy charme et retient	2	p. 33
LECLERCQ A., Le Cincle plongeur	3	p. 90
LIÉGEOIS P. G., La Géologie de la Région de Vielsalm	1	p. 7
LEGRAIN G., La Forêt domaniale du Grand Bois à Vielsalm	1	p. 11
MAYNÉ R., Anodontes et Mulettes	2	p. 55
MAYNÉ R., Érosion et Protection	1	p. 1
M. H. P., Une Publication périodique plus que tricentenaire	1	p. 16
M. H. P., Modave et le grand Siècle	3	p. 92
NUYTEN G., Le Parc National de la Kagera	4	p. 113
OFFERGELD G., Industrie du Coticule ou Pierre à Rasoir de Vielsalm	1	p. 14
TOUSSAINT Fr., Cryptogames rares ou nouvelles pour la Flore de Belgique	2	p. 49
XHAYET J., L'Évolution économique et démographique de Malmédy	2	p. 39
DIVERS.		
Maurice COSYN (1895-1951)	3	p. 73
LA VIE D'ARDENNE ET GAUME	1	p. 24
	2	p. 60
	3	p. 103
	4	p. 132

Parcs Nationaux

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

Ardenne et Gaume

A. S. B. L.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : COMTE FERDINAND D'URSEL, 41, RUE MARIE DE BOURGOGNE, BRUXELLES.

SOMMAIRE

Nature, Source de Joie et de Beauté (R. MAYNÉ)	I
Quelques Pages de l'Histoire de Saint-Hubert (J. VANNÉRUS)	3
Le Fourneau Saint-Michel (Willy LASSANCE)	12
Saint-Hubert en Forêt (O. GOLINVAUX)	17
Préface à « Dom Nicolas Spirlet » de René Evrara (Paul DOAT)	19
Question d'Actualité : Le Projet de Ceinture de Circulation automobile de l'Agglomération bruxelloise (G. BLANJEAN)	22
La Vie d'Ardenne et Gaume	25

NATURE, SOURCE DE JOIE ET DE BEAUTÉ ...

par R. MAYNÉ

Invité à prendre la parole au cours d'un banquet auquel participaient de nombreux délégués de la Presse, le Président d'Ardenne et Gaume, toujours empressé à stimuler l'intérêt qui s'attache à la Protection de la Nature, s'est adressé à l'assistance dans ces termes :

Messieurs,

Monsieur V. Gh., m'autorisant à prendre la parole au cours de cette réunion, c'est en

tant que Président de l'A. S. B. L. « Ardenne et Gaume » que je m'adresse à vous. Et je m'empresse tout d'abord de remercier notre hôte, non seulement de son accueil, mais encore de me donner ainsi l'occasion de vous entretenir d'un sujet qui m'est particulièrement cher : la Protection de la Nature.

Plusieurs fois déjà, Messieurs les Délégués de la Presse, vous avez bien voulu m'écouter attentivement alors que je vous exposais l'organisation, les buts, les réali-

sations, les projets de notre Association. Peut-être sont-ce là sujets un peu sévères à traiter au cours d'un agréable repas. Je vous parlerai donc de la Protection de la Nature considérée spécialement au point de vue du charme et des enseignements esthétiques qu'elle peut nous apporter.

Ce n'est point un mouvement isolé qui se confine à notre pays. L'idée de Protection est une conception internationale réalisée dès 1872 aux États-Unis par la création du Parc National de Yellowstone, reprise au Canada et en certains pays d'Europe, plus tard — et avec quelle maîtrise — dans notre beau Congo. Actuellement, il est permis de croire sans exagération que tout pays respectueux de son territoire et de ses beautés originales adhère, tout au moins théoriquement, à cette opinion collective que les nécessités économiques actuelles ne doivent pas submerger la Nature mais vivre en bonne intelligence avec elle.

Dans l'équilibre des dualités : nécessités économiques d'une part et Nature d'autre part, point n'est besoin de voler au secours de la première : celle-ci, forte de son jeune dynamisme tout neuf comparé à l'émouvante pérennité de la seconde, s'élançe, brise, tue, et saccage cependant que Cybèle, devenue craintive, recule lentement.

Chez nous, ces symptômes d'abdication se marquent d'autant plus que sont plus exigus nos territoires.

Et voici qu'est né, au cœur de l'honnête homme et spécialement au cœur du patriote, un concept moral nouveau : le devoir de léguer à la génération qui vient ce qui nous fut laissé par la génération qui fut. Nous avons une patrie belle entre toutes, parée de forêts profondes, sillonnée d'eaux vives et limpides, creusée de vallons charmants, couronnée de rocs somptueux, entre-coupée de fraîches prairies. Le Belge est sensé ?... c'est que chez nous la Nature n'est jamais excessive. Si nous comptons parmi nos gloires nationales tant de peintres, de musiciens, de rêveurs et de poètes, c'est que chez nous la lumière est si belle, la forêt si frémissante, le paysage si reposant, le rythme des saisons si délicatement nuancé...

Misérable mentalité qui, sous prétexte de rendement industriel, de confort ou de commodités massacre la seule chose qui nous est plus indispensable que le pain et le sel : la beauté du décor dans lequel nous vivons...

J'ai connu un homme : convié à vivre dans une région de Belgique moins favorisée au point de vue des sites, il se contenta d'objecter timidement : « Cette localité n'est pas belle ». Il refusa dès lors de rejoindre un poste qui devait lui apporter un surcroît d'aisance matérielle et moins d'agrément esthétique au cours de ses promenades.

En ces années de difficultés économiques, que ne pouvons-nous, Messieurs, adopter dans nos comportements l'esprit de cette parabole vécue ?... Que de joies nous seraient dispensées et d'envies épargnées si nous pouvions reconnaître jusqu'où vont nos besoins conventionnels de citoyens du XX^{me} siècle et nos véritables besoins humains, les premiers soumis légitimement au taux du progrès, les seconds assujettis à notre nature profonde... Je pense, et j'en suis heureux, que nous serions néanmoins surpris du nombre de ceux qui placent au dessus d'une surabondance de satisfactions matérielles le simple épanouissement de leur joie intellectuelle.

Je vous disais en commençant le caractère international de cette vérité aujourd'hui acquise : que les nécessités économiques actuelles ne doivent pas subordonner la Nature mais vivre, autant qu'il se peut, en harmonie avec elle. Je vous disais la tâche qui nous incombe de garder intactes nos merveilles naturelles originales qui, au même titre que les qualités et défauts transmis à l'enfant par voie d'hérédité, servent à pétrir la glaise de son individualité typiquement nationale et même régionale. Et c'est là le côté le plus pathétique de la question : que disparaissent les particularités pittoresques d'un pays et disparaîtront en même temps ces complexes d'expressions, de lignes et de couleurs, dorés, puissants, acides ou sauvages qui, jaillis directement du sol, font s'éveiller un jour la personnalité des artistes.

On a souvent tort, en ce siècle où une certaine désinvolture matérialiste semble de mode, de reléguer à l'arrière-plan les arguments sentimentaux. Pour ma part, je les considère comme tellement plus touchants que les autres que c'est une joie toujours neuve pour moi que d'en faire l'apologie.

Messieurs, en terminant, je vous le demande : soyez les alliés d'« *Ardenne et Gaume* ». Plus écoutés que nous ne le sommes nous-mêmes, vous pouvez beaucoup pour nous en insérant en bonne place dans les

colonnes de vos quotidiens et de vos périodiques les articles, comptes rendus et autres communications que vous voudrez bien nous permettre de vous adresser pour publication. En nous faisant connaître, vous servirez largement la cause de la Protection de la Nature qui est certainement, de nos jours, un des problèmes d'actualité qui doit intéresser le grand public comme les sphères officielles.

Bruxelles, le 12 février 1952.

Si nous communiquons à nos lecteurs le texte de cette petite allocution, c'est qu'il nous paraît utile de leur rappeler qu'à l'exemple des dirigeants d'Ardenne et Gaume une participation plus active à notre œuvre de protection leur est possible grâce à la campagne de propagande qu'ils voudront bien poursuivre ou entreprendre pour nous auprès de leurs amis.

N. D. L. R.

QUELQUES PAGES DE L'HISTOIRE DE SAINT-HUBERT

par J. VANNÉRUS

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Cyprien Maréchal, abbé de Saint-Hubert de 1662 à 1686, renouvela et publia les *Coutumes, Statuts, Ordonnances et Règlement des justices de la ville et Terre de Saint-Hubert*, dont il était seigneur (1).

Ayant constaté que « par un grand laps de temps les ordonnances et édits de ses prédécesseurs au fait de la distribution de la justice, se sont déperiez », le consciencieux prélat « trouva à propos d'employer son estude avec empressement, pour revoir les choses concernantes la justice et police, qui est la principale pièce pour maintenir l'estat en douceur ».

Le résultat de cette étude si empressée fut un recueil de cent-quatre-vingt-douze articles, répartis en dix chapitres consacrés aux objets les plus divers : à l'exercice de la justice ; aux fiefs ; aux transports, ventes et donations ; aux retraits ; aux successions ; à toute une série de questions de pratique courante. Le plus intéressant de ces chapitres, pour qui veut se rendre un peu compte de la façon dont était réglée, administrativement, la vie quotidienne d'une localité ardennaise de l'importance de Saint-Hubert, est « l'ordonnance et règlement pour la police tant de notre ville que du reste de la terre ».

Nous y trouvons, par exemple, de curieuses prescriptions destinées à assurer le repos des dimanches et des jours fériés : « Ordonnons que pendant les offices divins, les jours de feste et dimanches, nuls cabaretiers ou

taverniers n'entretiennent personne dans leurs cabarets ou tavernes ; ny débitent ou vendent aucune boisson pour tenir table ailleurs ès maisons des bourgeois pendant lesdits offices, sous peine à la première fois de 21 patars d'amende, le double pour la seconde, pour la troisième 6 florins ; en après de chatoit exemplaire outre pareille amende à la charge de celuy ou ceux qui y seront ainsy trouvez, sauf les malades et voyageurs. Qu'ès jours des dites festes et dimanches du temps desdits offices, personne, de quelle qualité il soit, ne soit (si) osé que de se trouver en jeu publicq, sous les peines prescrites. Que les marchands, ez mesmes jours, ayent leurs boutiquez fermeez et n'exposent rien à vendre, soub peine de confiscation des choses exposées et d'amende de 3 fl. d'or ».

Punition tout aussi exemplaire des blasphemateurs : « que personne ne soit si téméraire et si insolent que de jurer et blasphémer le nom de Dieu, de sa Sainte Mère et de ses Saints, soub peine d'estre condamné, pour la première fois à 6 fl. d'or d'amende honoraire, à appliquer par nous à choses pieuses ; à la seconde fois le double ; pour la troisième, au carcan, et pour la quatrième d'avoir la langue percée ».

Un austère couvre-feu est décrété : « que personne ne soit si hardy que de se trouver de nuit parmy les rues avec armes ny autrement, sans lumière, en hiver après les 9 heures et en esté après les 10 ; sous peine de 21 pa-



Zone fangeuse dans la Forêt de Saint-Hubert.

Cliché du Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert.

tars d'amende pour la première fois, le double pour la seconde et toujours en redoublant, outre la réparation des insolences ou mésus, s'il y escheit ».

La chasse est soumise à une réglementation difficilement compréhensible, tant elle est sévère : « nous faisons sérieuse défense à tous nos sujets de toute chasse, de quelle espèce que ce soit, des bestes sauvages, de gibier, de volailles considérables, comme coq de Limoges, coq de bruyère, gélinottes, perdrix, faisans et semblables, sauf que pour bonne considération — on voudrait bien la connaître — nous permettons celle de la bécasse. Que nuls des dits sujets portent à cet effet, armes à feu, harquebuses, pistolets, fusils et autres tels instruments, sous peine, outre les amendes cy-dessus, de confiscation d'icelles.

« Que personne ne s'avance de tendre aucuns filets, laperons, boutecolles, ny autres attrappes sur nos terres, pour quelle espèce de gibier que ce soit (excepté pour la bécasse seule), sous peine pour la première fois, de 3 fl. d'or d'amende ; le double pour la seconde et pour la troisième, le carcan ; ou telles punitions exemplaires que nous trouverons convenir.

« Que personne, de quelle qualité il soit, ne fasse achapt dans nos terres, d'aucune espèce de gibier ou volaille, ainsi furtivement acquis, sous peine de 3 fl. d'or et de confiscation d'iceux ; pourquoi les achapteurs devront, sous les mesmes peines, faire paroistre à l'officier d'où le gibier ou volaille qu'ils exposent à vendre provient,

« Et comme plusieurs pastres mènent avec

eux des grands chiens mâtins et autrement, qui détruisent nos coqs de bruyère perdrix, lièvres et autres gibiers, ils les tiendront à l'attache près d'eux, à peine d'amende arbitraire et telle autre punition que nous trouverons convenir ».

Suivent de minutieuses prescriptions dans les domaines les plus variés : pâturages et roteux (autrement dit : chemins ; ils ne peuvent être « enjambés ») ; pêche (on ne peut « pescher avec paille allumée de nuit ») ; poids et mesures ; réception ou admission d'étrangers ; entretien des cheminées, pour éviter tout incendie ; nomination de bourgmestres (qui, entre autres devoirs, « pourvoiront aux fontaines, à l'horloge, aux gages des maîtres et maîtresses d'écoles par nous nommez et à nommer », à la descence et netteté des rues et places communes) ; interdiction aux bouchers de « vendre des cochons lépreux, ni des veaux, ni des chevaux tués avant l'âge de quinze jours », etc., etc.

* * *

A lire ces Coutumes on pourrait s'imaginer que la population de Saint-Hubert coulait sous la crosse paternelle de l'abbé des jours heureux, dans une quiétude complète ; ne vivait-elle pas, au fond de l'Ardenne, dans une contrée épargnée par les guerres et les excès de la soldatesque, loin des grandes artères, protégée par ses bois ?

Hélas, il n'en était rien. Si, peut-être lors de la rédaction des Coutumes, la ville connut un calme relatif elle avait pendant des siècles souffert du passage de troupes enne-

mies, d'invasions dévastatrices. Elle le devait à sa situation dans une région particulièrement exposée aux incursions de soudards venus de France, incursions si fréquentes qu'elle avait, depuis le dixième siècle déjà, reçu l'appellation, pleine de signification, de *Confines advenientium Francorum*, « Confins des Francs arrivants ».

Cette étrange dénomination a depuis longtemps excité la curiosité des chercheurs, donnant lieu, de la part des commentateurs les plus avertis à des interprétations si variées qu'en 1931 je jugeai utile de faire une petite enquête pour tenter d'élucider la chose (2).

Le point de départ de cette enquête fut un acte passé à Wellin le 2 octobre 926, par lequel un certain chevalier Lambert cédait au comte-marquis Giselbert, abbé de Stavelot, un pré sis *inter confines advenientium Francorum et sancti Remacli confessoris*. Une autre charte, postérieure d'une vingtaine d'années, plaçant le pré en question entre Resteigne et Chanly-sur-Lesse (propriété de saint Remacle), c'est du côté de Resteigne qu'il fallait diriger les recherches.

En 1886, Kurth soulignait l'intérêt de l'appellation : « ce lieu-dit est très remarquable je dirais presque pathétique, parce qu'il semble mettre sous nos yeux, d'une manière vivante et saisissante, l'invasion avec toutes ses terreurs... Il me semble évident que ce nom a rapport à un épisode dont ne parle point l'histoire, à un épisode, aujourd'hui inconnu de l'invasion franque en Belgique.

En 1909, d'autre part, Halkin et Roland

émirent une autre hypothèse : puisqu'il exista jadis sur le ban de Resteigne un village nommé *Tevin*, avec église paroissiale et cimetière, ils se demandèrent si le nom de ce village, disparu à la fin du XVI^e siècle, ne dérivait pas, par métathèse, puisqu'il est orthographié *Thaving* en 1470, d'un *Advenium* ou *Atvenium* primitif.

Ces deux interprétations n'étaient guère satisfaisantes et il fallait chercher dans une autre voie.

Je trouvai d'abord qu'en 1540 Charles-Quint étant parti de Namur, le 27 décembre, pour se rendre à Luxembourg, par Ciney, Marche, La Roche, Bastogne et Arlon, le bailli de Namur, désirant s'assurer préalablement de la sécurité des routes que devait suivre son impérial maître, envoya quatre cavaliers en éclaireurs du côté de l'Ardenne. Ils avaient pour mission de « s'informer et enquérir sur tous les passages des Ardennes, assavoir vers Bouillon, Noir Fontaine et *Advenues des Fransois*, pour savoir s'il y avoit aucuns Fransois, de piet ou de cheval, eulx tenans sur le passage là où la majesté de l'empereur désiroit lors passer les Ardennes pour thirer à Luxembourg ».

Ces *Advenues des Fransois*, citées en 1541 parmi les « passages des Ardennes », du côté de Bouillon et de Noirefontaine (à 4 Km. N.-N.-E. de Bouillon), représentaient évidemment, *mutatis mutandis*, les mêmes lieux que les *Advienties Franci* de 926. Cette identité ressort encore d'un passage du procès-verbal d'une visite faite en 1564 de la Forêt de *Fay de Moyen* (au Sud-Est de Chiny) : à *la Haye le Prevost*, on constata une coupe

Sangliers dans la Forêt de Saint-Hubert.



Cliché du Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert.

de 80 arpents, faite par le forgeron Morel de la Clereauwe, « procédant de certains bois abbatuz par les guerres, pour mettre empeschement aux chemins et *advenues des François*, pour non pouvoir entrer dedans pays » (3).

Semblables incursions sont mentionnées le 11 avril 1584 dans les patentes royales accordant aux habitants de Villance un marché hebdomadaire et trois franchises annuelles, « pour le support et soulagement des excessives pertes dommaiges et dégâts qu'ils ont souffert tant durant la guerre de France qu'en ces troubles par deçà, à l'occasion des traictes, passages et logemens de nostre gendarmerie et aultrement ». Et cinquante ans après, en 1635, c'est par le ban de Wellin que le corps d'armée des maréchaux français Châtillon et Brezé gagne Marche, après avoir détruit le château d'Orchimont et s'être livré sur son passage aux pillages habituels.

L'année suivante de nouvelles menaces d'invasion française firent donner au châtelain de Mirwart des instructions pressantes pour empêcher le passage des ennemis. Le 21 avril 1636, le Cardinal Infant lui écrit, de Bruxelles : « comme il convient au service du Roy de serrer *les advenues* des bois de Tellin et Wellin, pour empescher *les passages des François* », il lui donne des ordres en conséquence. Instructions qui furent confirmées le 23 juin suivant, par le lieutenant général du Roi au duché de Luxembourg : « les seigneurs ou officiers de seigneuries de Redu, Sohier, ban de Sclassin, Beauraing, Esclaye, Han-sur-Lesse, Daverdisse, Vireux-le-Walrand auront à la semonce du capitaine et officier de Mirward à joindre tous leurs subjects au lieu qu'il donnera, pour, avecq ceux de son office, garder et déffendre les chasteaux, passages et *advenues* de cette frontière, par où l'ennemi voudroit entreprendre d'entrer en ceste province ; pour de quoy tant plus l'empescher, ils auront pareillement à son instance faire croisir les bois, transverser et baricarder les *passages et advenues*, et ce en toute diligence et sans perdre un moment de temps ».

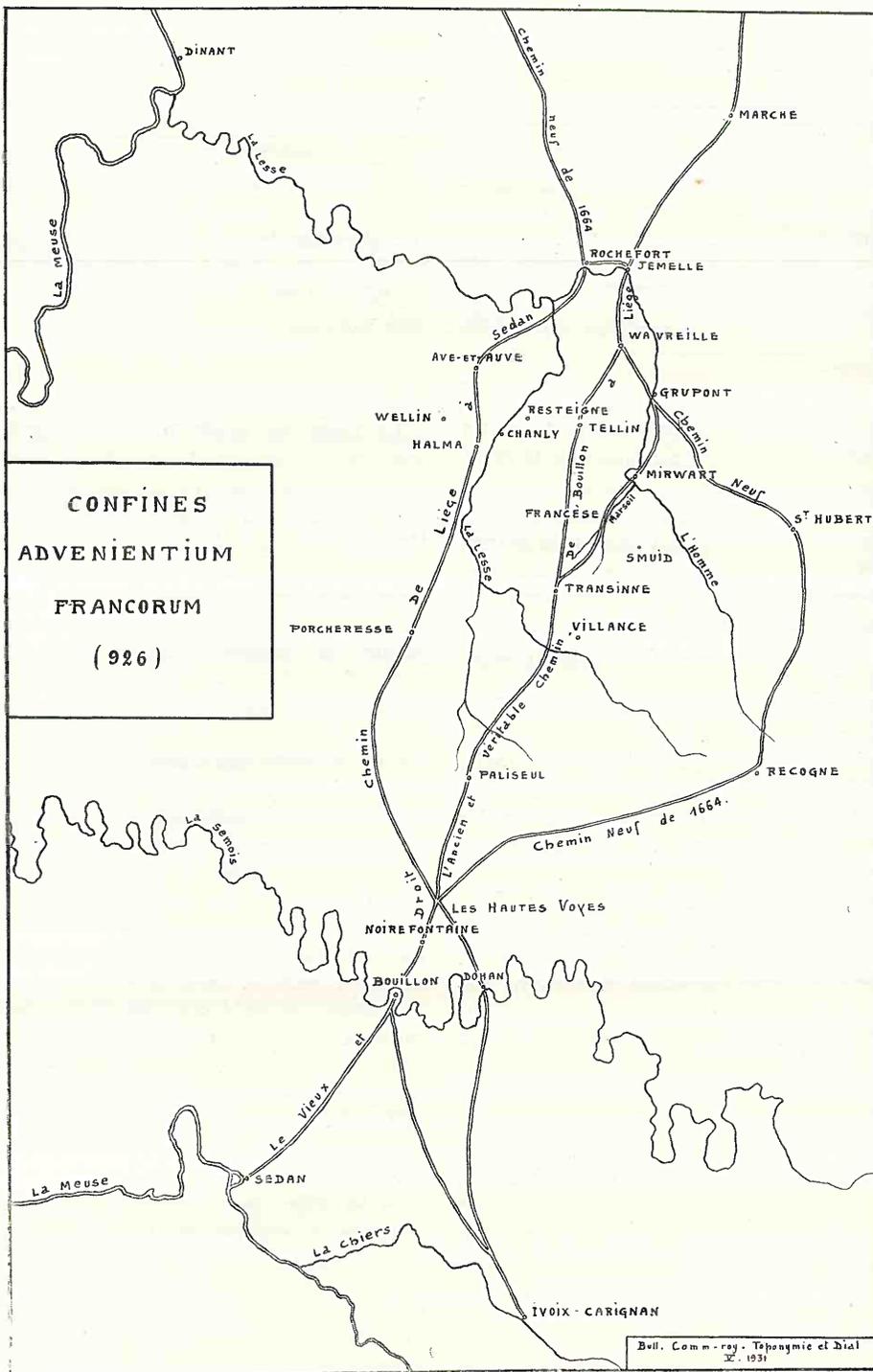
L'importance de ces *passages et advenues*, en tant que voies d'invasion pour les ennemis voulant pénétrer dans le Luxembourg, est encore mise en relief dans les lettres de noblesse octroyées en 1642 à l'officier de Mirwart : le roi d'Espagne y rappelle les ser-

vices rendus depuis quatorze ans — depuis 1628, donc — par Arnold d'Hoffschmidt en qualité de « capitaine et officier de Mirwart (au pays et duché de Luxembourg), place importante et frontière à la France ». Fort souvent, il s'était trouvé « en grands et évidents dangers de sa vie, s'exposant avec les sujets de la juridiction de son office pour empêcher les passages *aux troupes françoises passant et repassant par les endroits secrets des forêts d'Ardennes*, lesquels il aurait souvent défaites, rechassées et pris quantité de prisonniers..., hasardant sa personne et sa vie en toutes ces occurrences pour serrer et tenir en assurance *le passage* si important à l'ennemi et garder avec tout soin et vigilance la place de Mirwart contre les entreprises et intelligence des François ».

Par la suite ce ne sont que passages continuels de troupes par cette malheureuse contrée: en février 1653, avisés de l'approche d'un corps de troupes du prince de Condé, des villages entiers se dépeuplent : emportant leurs objets les plus précieux, les habitants d'Ave, d'Auffe, du bom de Wellin, de Hansur-Lesse, courent se réfugier à Rochefort. En 1681, le lieutenant-général de Bissy campe à Mirwart ; en 1692, l'armée du marquis d'Harcourt loge à Villance.

La conclusion s'imposait : de tout temps, au moins depuis le XVI^e siècle, la région des *confines advenientium Francorum* de 926 a servi de passage, d'*advenues*, aux armées venant de France. Rien d'étonnant à cela car par là passaient deux routes de première importance reliant Sedan et Bouillon au pays de Liège. C'est ce que montre fort bien une carte manuscrite des Archives Générales du Royaume, dressée au XVII^e siècle : on y voit deux grand' routes : l'une, « le vieux et droit chemin de Liège à Sedan », par Porcheresse ; l'autre « l'ancien et véritable chemin de Bouillon à Liège, par Paliseux et Tellin ». A ces deux routes s'en ajoutait une troisième : le chemin de Rochefort à Saint-Hubert, par Wavreille, qui, près de Grupont, envoyait vers le Sud-Ouest une traverse rejoignant à Transinne le grand chemin de Bouillon à Liège.

En résumé, écrivais-je en 1931, l'expression « Confins des Francs arrivants » désignait entre Dinant et Saint-Hubert, près de Resteigne, de Tellin et de Mirwart, tout un canton, espèce de *porte*, d'*avenue*, par où passèrent, des siècles durant, les pèlerins,



CONFINES
ADVENIENTIUM
FRANCORUM
 (926)

les marchands et les armées qui, venant de France, voulaient se rendre à Saint-Hubert ou gagner le pays de Liège.

Saint-Hubert se trouvait donc dans une zone bien dangereuse et notre pauvre ville eut fort à souffrir des guerres.

En 1568, pour ne pas remonter plus haut, arrivèrent à Orval cinq mille fantassins et deux mille cavaliers gascons que le huguenot Prince de Condé envoyait au prince d'Orange et à Louis de Nassau. Ayant appris que les « gueux » avaient l'intention de tirer de là droit sur Saint-Hubert, l'abbé d'Orval dépêcha à son collègue un exprès qui, vers minuit, trouva l'abbé Jean de Lamock chantant matines avec ses religieux. Après avoir mis « en lieu secret » les corps de saint Hubert et d'autres saints, le prélat et les moines gagnèrent au plus vite la place forte de Mirwart ; tandis qu'ils en franchissaient la porte, les Français pénétraient dans le bourg, entre sept et huit heures du matin, mettant le feu à l'église et au monastère, pillant partout. Cette belle besogne terminée, ils s'enfuirent, par un chemin qui s'appelle encore *le Chemin de Gueux*, vers la ferme de la Converserie.

En 1593, nouvelle alerte : deux capitaines français arrivèrent « à petit bruit » avec six cents chevaux, pour piller le bourg ; mais, avertis à temps, les bourgeois, firent bonne garde, tendant des chaînes à travers les rues, si bien que les cavaliers durent se borner à enlever un peu de bétail.

L'affaire fut plus grave en 1602. Une troupe hollandaise vint, après avoir surpris et pillé Saint-Vith, investir Bastogne, d'où elle détacha une escouade d'environ 300 hommes, qui arriva à Saint-Hubert à l'improviste ; à la faveur d'un brouillard fort épais, elle put entrer dans le bourg et, trouvant les portes du monastère ouvertes, le pillèrent complètement. Bien plus, ayant pris l'abbé Jean de Masbourg au moment où il s'enfuyait à cheval, les Hollandais l'emmenèrent en Gueldre, à Arnheim, d'où il ne put revenir que onze ans plus tard, après paiement d'une rançon énorme : 36.000 livres, plus 12.000 pour ses dépens !

* * *

A partir de 1664 Saint-Hubert n'eut plus à craindre d'invasions de troupes françaises, car cette année Louis XIV s'arrangea avec l'abbé et avec le prince-évêque de Liège

pour établir entre Sedan et Liège un « chemin neutre et libre de tout péage », tracé, depuis les frontières de son royaume, par la terre de Saint-Hubert, jusqu'à Liège, la Hollande et le Nord, de façon à ne devoir, à aucun endroit, emprunter le territoire ressortissant à la cour d'Espagne.

Passant par Bouillon, Bellevaux, Assenois, Saint-Hubert, Grupont, Wavreille et Jemelle, ce *Chemin Neuf* avait surtout pour but d'éviter le principal bureau espagnol, établi à Porcheresse, mais il présentait en même temps de grands avantages stratégiques ; aussi constitua-t-il pendant quatre-vingts ans, jusqu'au règne de Marie-Thérèse, le sujet de fréquentes contestations entre la France et le gouvernement des Pays-Bas. (4)

Le tracé en avait été établi après une enquête minutieuse, s'attachant aux plus petits détails topographiques. C'est ainsi, par exemple, qu'à une conférence tenue à Rochefort le 29 décembre 1664, entre le comte de Sedan, et l'abbé Cyprien Maréchal, assisté du sous-prieur de l'abbaye et du prieur de Bouillon, on spécifia qu'« au sortir du bois de Luchy, il irait droit vers le moulin de Serpont, laissant Recogne sur la droite, à une distance de 50 pas environ ». Ayant atteint Saint-Hubert en passant à gauche des deux villages de Bras, il devait se diriger vers Grupont, laissant le village de Lorcay à gauche et à « environ une portée de mousquet ». L'abbé aura soin de bien indiquer cette direction, en faisant planter deux croix, l'une à l'entrée, l'autre à la sortie du bois de Saint-Michel. De là, on atteindra Grupont par la Montagne des Fourches et l'arbre dit *la Hesse des Voty* ; puis, on gagnera Quinquempois-lez-Liège, par Jemelle, Behogne-Rochefort, Haversin, Moudave ; seulement, à Haversin on ne pourra éviter la terre du Roi d'Espagne qu'en passant « par les dernières maisons appelées Favenay ».

Si la ville de Saint-Hubert n'eut plus, dès lors, à souffrir des troupes d'invasion, elle eut, par contre, à héberger les troupes de passage. Le 9 juin 1666, par exemple, on avise l'abbé de ce que, selon toute probabilité, les troupes retournant de Westphalie en France, par le chemin qu'elles avaient suivi à l'aller, arriveraient le 17 à Saint-Hubert, par Havelange et Buissonville. Il faudra leur préparer du pain pour trois jours et de l'avoi-

ne pour deux ; autrement dit, pour l'infanterie, 5.897 pains de 3 livres et 184 mesures d'avoine, chaque mesure (de Liège) devant donner 16 picotins ; et pour la cavalerie, 6.390 pains et 709 1/2 mesures d'avoine. Ces réquisitions s'augmentèrent encore : par suite des chaleurs, nombre de soldats avaient bu imprudemment de l'eau froide et il fallut songer à leur préparer de la bière : pas moins de 46 tonnes s'ils ne devaient rester qu'un jour, le double s'ils s'arrêtaient deux jours. A cela il fallait ajouter une centaine de charrettes ou chariots, pour porter les bagages jusque Sedan.

Et puis, l'abbé eut à veiller à la sécurité des voyageurs empruntant le *Chemin Neuf* : il lui fallut faire escorter par des gens armés le maître du coche Sedan-Liège, pour le protéger contre les voleurs de grands chemins. Pendant quarante ans, d'autre part, les voyageurs furent fréquemment molestés, non plus par des brigands, mais bien par les commis des bureaux espagnols.

Bien plus, en 1673, il fallut de nouveau, comme autrefois, songer à établir des barrages sur la nouvelle voie. La guerre ayant été déclarée à la France, le gouverneur des Pays-Bas ordonna à l'abbé, le 19 décembre, « de commander, à la vue de ceste, tous les paysans de son district, de se mettre en devoir, avec leurs armes, haches et autres outils nécessaires, pour couper les arbres qui sont du long du grand chemin de Liège à Sedan, en les jettant au travers des chemins à tous les défilets et de rompre les ponts par où les François pourroyent passer, et notamment au passage de Grupont ». On revenait vraiment aux temps des *advenientes Franci* !

Mais en temps normal un trafic intense s'établit sur la nouvelle route, pour le plus grand bien de Saint-Hubert, certainement, et au détriment du bureau de Porcheresse : ce « bureau du Roy d'Espagne », écrivait en 1698 un fonctionnaire français, « valoit autrefois plus de 40.000 écus ; à peine rapporte-t-il présentement de quoy entretenir les commis, parce qu'on ne paye aucuns droits par le nouveau chemin, qui ne passe que sur les terres de Liège et de Saint-Hubert. Il vient ordinairement toutes les semaines de Liège à Sedan, par ce chemin, plus de 60 charriots ou charrettes, chargées de toutes sortes de marchandises qui se répandent dans tout le royaume. Il a passé

depuis la paix (de Ryswyck) plus de 1200 chevaux de couple. Toutes les marchandises de contrebande viennent par là de Hollande et d'Allemagne, sans difficulté... Il y a passé, depuis peu, plus de 80 milliers pesant de lammes d'épée ».

Un mémoire adressé vers cette époque par le contrôleur général des finances à un intendant de Champagne renchérit encore : le Nouveau Chemin est d'une très grande conséquence pour la France, puisque « l'on en tire de Liège toutes sortes de marchandises, même, en temps de paix, celles qui sont de contrebande, comme armes et lammes d'épée. Il y a un an et demi que l'on a tiré de Liège plus de 150 millions pesant de lammes d'épée et quantité d'armes » !

Mais les tracasseries continuent : « nuitamment, il y a six mois », les gardes du bureau de Tellin, afin d'empêcher les voituriers de passer « entre le Fond de Naivenne et Grupont, qui sont terre de Saint-Hubert », creusèrent des fossés en travers de la route, pour obliger les conducteurs à prendre une autre direction ; mais ceux-ci préférèrent combler les fossés, malgré le retard d'un jour que cela leur occasionna.

La situation alla s'aggravant : en 1718, quarante marchands de Reims se plaignent amèrement au roi Louis XV : depuis l'année 1715, leur commerce avec la Hollande (importation de teintures et autres marchandises nécessaires à leurs manufactures) « est presque anéanti par l'avidité des officiers de la province de Luxembourg, qui troublent la liberté du *Chemin Neuf*, en exigeant des droits excessifs aux bureaux qu'ils ont établis au village de Tellin ou à Marche ».

Vaines réclamations ! Le puissant Louis XIV n'était plus, et de 1718 à 1741 le Nouveau Chemin fut considéré comme appartenant à l'Autriche ; situation qui ne fit que s'affirmer, une fois que Marie-Thérèse se fut mise en possession de la terre de Saint-Hubert.

* * *

Saint-Hubert vit donc de tout temps défilé devant son église, malgré sa situation écartée, au fond de l'Ardenne, des bandes armées et des caravanes de marchands ; mais ce qu'elle vit surtout affluer devant le tombeau de son saint, des siècles durant, ce furent les fidèles attirés, isolément ou en processions solennelles, par la réputation du guérisseur de la rage.

Réputation attestée dès le haut moyen âge. Si le premier livre des miracles de Saint-Hubert, rédigé, semble-t-il, au milieu du neuvième siècle, ne fait pas encore mention de la préservation du terrible mal procurée par son culte, ce privilège de guérison est mentionné en termes suggestifs dans le deuxième livre des miracles, datant de la fin du onzième.

Là nous est raconté un miracle dont fut le bénéficiaire, à la fin du neuvième ou au milieu du dixième siècle au plus tard, un chasseur de Luchy (non loin de l'abbaye), qui, mordu par un loup enragé, *morsu rabidi lupi infectus*, et se sentant en péril de mort, alla chercher secours auprès du saint. En effet, note le biographe, peut échapper là, en toute certitude, au terrible danger qui le menace, le malade qui, animé d'une foi sincère, observe les conditions mises à sa guérison : s'étant vu, selon l'usage, appliquer à la tête l'étole sacrée du saint, il put rentrer chez lui.

La même faveur fut accordée, à en croire notre livre, à un noble homme, Josbert du château de Marle, qui, mordu par un chien enragé, vint au monastère, selon la coutume, pour échapper au danger : ayant reçu « l'incision », il put retourner chez lui, guéri, après avoir observé les prescriptions indiquées en la circonstance.

On sait comment se pratiquait cette « incision » ou « taille » : l'aumônier faisait au front du patient une petite incision ; puis, l'épiderme étant soulevé à l'aide d'un poinçon, il introduisait dans l'incision une parcelle de l'étole miraculeusement conservée du saint ; il l'y maintenait par un étroit bandeau de toile blanche qui devait être porté pendant neuf jours.

Vers l'an 1100, encore, l'auteur de la chronique de Saint-Hubert dite *Cantatorium* mentionne à propos de la guérison miraculeuse d'un valet (*cubicularius*) de la comtesse Adèle d'Arlon, mordu par un chien enragé, le privilège rare accordé au Saint de sauver de la mort la plus certaine quinconque, infecté par la morsure d'un chien, d'un loup ou de n'importe quel autre animal enragé, vient se faire « inciser » et observe le rite prescrit en l'occurrence. Le valet de la comtesse ayant été « incisé », suivant la coutume et s'étant asservi au saint par le paiement de la redevance (*capitalitium*) accoutumée, rendit compte à

sa maîtresse de la piété et du recueillement qu'il avait pu admirer chez les religieux ; elle en fut si touchée qu'elle fit venir auprès d'elle l'abbé et lui fit don de l'église de son fief d'Anlier. C'est même à l'occasion de cette visite à Arlon — que l'on place vers 1065 — que le prélat ayant remarqué une quantité de grandes pierres dans les fondements de l'ancienne cité d'autrefois, alors au devant des remparts rétrécis du château, les obtint de la comtesse, pour les constructions qu'il projetait de faire à son monastère ; rentré à Saint-Hubert, il fit venir de Liège des tailleurs de pierre, qui accomodèrent pour la crypte et le cloître les colonnes, avec chapiteaux et bases, et les tables d'auteurs amenées d'Arlon.

Mais à côté des pèlerins isolés Saint-Hubert attira, fort tôt, des processions organisées, telles celles dont le *Cantatorium* note déjà l'arrivée à l'église de saint Pierre et de saint Hubert, vers la saint Jean-Baptiste, sous les noms de « Croix de Famenne, de Paliseul et de l'Ardenne » (*Cruces Falmenienses, Palatienses et Arduennenses*).

On les appelait en général « croix banales », *cruces bannales*. Y prenaient part sous la direction de leur clergé, les fidèles des trois doyennés voisins de Saint-Hubert. Celles du doyenné de Bastogne figurent dans une charte latine de 1270 sous le nom de *crois ardenoses* ; on en fait remonter l'institution à l'année 837.

L'affluence des pèlerins dut être très grande. Ne voit-on pas, en 1515, le pape Léon X autoriser l'abbé Nicolas de Malaise à députer dans tous les pays chrétiens quelques-uns de ses moines, pour recueillir, comme anciennement, des aumônes destinées à être données en secours aux nombreux pèlerins qui, chaque année, se rendent au tombeau du saint ?

Autres indices de l'importance de ces pèlerinages : parlant de la naissance du quartier Nord de Bouillon, au bord de la Semois, l'historien de cette ville, Ozeray, note en 1864 que « le voiturage des marchandises et le passage des pèlerins allant à Saint-Hubert avaient décidé plusieurs habitants à construire des maisons en ce lieu ». A Mirwart, d'autre part, l'ancien chemin menant à Saint-Hubert porte encore le nom de *Sentier des Pèlerins* : souvenir de l'époque où, avant la construction du chemin de fer et de la route Rochefort-Saint-

Hubert, il était fréquenté chaque année par des milliers de pèlerins se dirigeant vers le tombeau du saint.

Mais il faut surtout consulter les statistiques publiées par le P. Ch. De Smedt : de 1618 à 1621 on procéda en moyenne à près de 500 « incisions » par an ; du 12 octobre 1806 au 17 novembre 1868, on compte annuellement jusqu'à 245 (en 1807) et 778 (en 1811) de ces opérations ; le 2 mai 1811, ce furent quatre personnes mordues par un loup enragé ; le 27 novembre 1812, quatre habitants de Bar-le-Duc, victimes d'un autre loup, qui en avait mordu 29 autres !

Pour achever l'évocation de quelques traits caractéristiques du passé de Saint-Hubert, il y a surtout lieu de signaler, parmi les processions venues de toutes parts, de Belgique, d'Allemagne, de France, celles venues du pays de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, entre autres de Kerpen (près de Düren). Gustave Jottrand et, plus récemment, l'abbé Charles Dubois ont relevé une particularité curieuse du trajet suivi par deux caravanes de pèlerins allemands qui, la semaine avant la pentecôte et à quatre jours d'intervalle, passaient annuellement par Bastogne, se rendant à Saint-Hubert, depuis des siècles, en exécution d'un vœu antique, par lequel leurs ancêtres obtinrent la cessation d'une épidémie de rage canine. De Zulpich à Bastogne, les pèlerins suivent traditionnellement et fidèlement l'itinéraire de l'antique route romaine conduisant à Reims. Après avoir traversé Bastogne, ils prennent le vieux chemin de Musy — toujours la voie romaine — et ne le quittent que pour emprunter la route provinciale Martelange-Saint-Hubert.

Le passage de ces cortèges, sous la direction d'un prêtre et suivis d'une ou deux charrettes, pour les bagages et pour les éclopés, a valu à leur route, dans le pays de Bastogne, le nom de *Lu Vôye des Allemins*. Détail curieux : entre Thommen (l'antique *Tumbae*) et Bellain, les pèlerins passaient



La Doneuse

Cliché du Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert.

au pied d'une colline, le *Steinemann* ; les hommes en faisaient l'ascension en portant, dans une main ou sur la tête, une pierre, qu'ils déposaient au sommet. Là, sur un socle formé de semblables pierres votives, fut érigée vers 1810 une croix en l'honneur de saint Hubert. Semblable dépôt de pierres, auquel le mont doit son nom, a été constaté ailleurs le long de routes de pèlerinage, où il conserve peut-être le souvenir d'un culte antique.

(1) Éditées en 1867 par M.-N.-J. LECLERCQ, dans le tome I des *Coutumes des Pays, Duché de Luxembourg et Comté de Chiny* (pages 338 à 362).

(2) Voir mon étude *Confines advenientium Francorum* (926) dans le *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie*, t. V, pp. 93 à 113, avec la carte reproduite ici.

(3) Ce passage, trouvé depuis la publication de ma notice de 1931, se trouve au fol. 210 du registre 45809 de la Chambre des Comptes, aux Archives Générales du Royaume.

(4) Au sujet du nouveau chemin, voir la *Notice sur l'ancien Chemin-Neuf de Sedan à Liège*, publiée en 1882 par H. GOFFINET, dans les *Annales d'Arlon* (t. XIV, pp. 163-198).

POUR AMÉNAGER NOS PARCS NATIONAUX ● POUR AGRANDIR NOS
RÉSERVES SCIENTIFIQUES ● POUR SAUVER DE LA DÉGRADATION DES
TERRES SAUVAGES ET DES SOUVENIRS DU PASSÉ,

NOUS DEVONS ÊTRE PUISSANTS.

FAITES-VOUS MEMBRES D'ARDENNE ET GAUME

ET AMENEZ-NOUS VOS AMIS.

LE FOURNEAU SAINT-MICHEL

par Willy LASSANCE

A 7 km de Saint-Hubert, sur la route de Forrières, à l'endroit où confluent deux ruisseaux issus des glaises forestières : la Masblette et le Wève-Ri, le Fourneau Saint-Michel (cote 300) présente, charmant dans sa vétusté, un ensemble de bâtiments en voie de célébrité. C'est là, en effet, que Dom Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert — le même qui avait déjà fait construire les forges de Poix — édifia un haut fourneau en 1771, dans un site d'une sauvage grandeur.

On y travaillait le fer, on y coulait la fonte et c'était, en outre, une fonderie de taques comme en possédaient alors beaucoup d'abbayes de wallonie.

Célébrité, avons-nous dit ! On vient d'y retrouver récemment l'exemplaire — *unique dans l'histoire de la métallurgie* — complet, intact, d'un ancien haut fourneau au charbon de bois.

LE FONDATEUR : DOM SPIRLET, ET SON FOURNEAU.

On essayerait en vain d'écrire l'histoire du fourneau sans y associer la forte personnalité de Dom Spirlet, cet abbé bâtisseur et orgueilleux qui imprima, par delà toutes les frontières de la Terre de Saint-Hubert, une dernière et suprême impulsion aux entreprises industrielles de l'ancien régime.

* * *

Nicolas Spirlet, cinquante et unième et dernier abbé de l'abbaye bénédictine de Saint-Hubert fut élu abbé à 46 ans, le 7 mars 1760.

Le monastère était tombé dans une décadence profonde. La discipline s'était relâchée. De lourdes hypothèques grevaient tous les biens. Les bâtiments menaçaient ruine. Les forêts étaient épuisées. Il eût fallu trouver immédiatement plus de 200.000 florins pour faire face aux difficultés les plus urgentes. Pour rendre à l'abbaye une certaine prospérité matérielle, Spirlet avait projeté d'éteindre progressivement les dettes qui l'accablaient et de restaurer son crédit. Les entreprises industrielles auxquelles il se

voua n'ont pas d'autre but. Elles lui furent, plus tard, violemment reprochées parce qu'elles échouèrent ; mais elles paraissent avoir été approuvées, à l'origine, par l'assentiment unanime des moines. Or, à cette époque, le Luxembourg est renommé pour sa puissante industrie métallurgique. Tout n'y est-il pas à pied d'œuvre ? Les forêts, les mines de fer et un nombre incroyable d'eaux vives, fournissent combustible abondant, minerais de bonne allure, force motrice régulière.

Déjà, vers 1767, l'abbé Spirlet songe à établir une industrie transformatrice sur ses terres.

Il écrit au gouvernement de Bruxelles en ce sens. « *Voilà longtemps que je pense aux moyens de consommer moi-même mes bois par l'établissement de quelque manufacture de fer pour me mettre à l'abri du monopole qu'ont fait les maîtres de forges les plus voisins de mes bois pour me continuer de les leur vendre au vil prix de 13 sols la grande corde, ce que je refuse constamment depuis trois ans...* » (AEA. SH. Reg. XIII, F^o 17).

On tentait alors de substituer la houille au charbon de bois : notre abbé s'en gaussa parfaitement...

Vers 1768, il installe un maka, une platinerie et une fenderie à Poix, près de la grande scierie qu'il y avait installée quelques années auparavant. Mais son idée de construire un fourneau le tourmente, car le 18 sept. 1769, s'adressant au comte de Coblenz, il écrit : « *Pour perfectionner mes établissements, il serait extrêmement avantageux d'avoir un fourneau sur « l'Eau d'Ourt ». J'y connais un emplacement très favorable à ce sujet et j'ose supplier son Excellence du bien fondé de ma demande, car aux prochaines coupes du bois de Champlon, dont il me revient les deux tiers, on ferait avantage aux bois domaniaux de La Roche et il n'y a que les Liégeois qui en souffriraient car au moins avec un pareil fourneau et une forge (ici, il se gonfle de suffisance) l'on consommerait dans l'intérieur de la Province les charbons provenant des bois domaniaux et l'augmentation de leur prix compenserait surabondamment*



Fourneau Saint-Michel : Résidence.

Photo Cl. Dessart, Waha.

les droits de sortie sur les charbons » (AEA. SH. Reg. XVI, F^{os} 79-89).

Comme on le voit, Dom Spirlet se campe en habile homme d'affaires, mais il lui manquera bien souvent la souplesse et le doigté inhérents à ses trop nombreuses charges d'administrateur-potentat.

Son impatience ne connaissant plus de bornes, il s'émeut, le jour où on lui rapporte qu'on a découvert d'importants gisements de fer dans le bois de Saint-Michel et à « la haye de Saint-Hubert ».

« Mes mineurs, dit-il, ont découvert de la bonne mine qui me mettra à même de construire un fourneau. M. de Forest (maître des forges de Sainte-Ode, Prelle et Champlon) se remue beaucoup pour me prévenir et obtenir cette mine qui est située dans les forêts de Sa Majesté » (AEA. SH. Reg. XVII, F^o 69). Le 13 avril 1771, il sollicite du gouvernement l'octroi définitif pour l'érection du fourneau dont il désigne l'emplacement, le 26 avril, « près du pont Piret qu'on passe pour aller à Nassogne » et « dans une prairie assencée, sur la Masblette, appartenant à la veuve Barvaux de Masbourg (26 mai 1771. AEA. SH. Reg. XVII, F^o 221).

Sans tarder et défiant superbement l'avis

de l'autorité, il en fait commencer le gros œuvre en mai 1771.

Le 11 août de cette année, il écrit au conseiller du Roy de France ces lignes qui dépeignent très exactement la raison de sa détermination :

« Je construis actuellement un fourneau pour mettre en valeur les bois de mon Abbaye et de La Roche avilis par les maîtres de forges qui m'avoisinent et qui se repentent aujourd'hui mais trop tard, d'avoir refusé de m'en donner un prix raisonnable » (AEA. SH. Reg. XVII, F^{os} 276-277).

C'est toujours la piquante correspondance de Dom Spirlet qui nous permet de suivre l'évolution de la construction du haut fourneau.

S'adressant à M^{me} Maringh, de Rollé (Bastogne), au comble de la fierté « Oui ! Madame, me voilà maître de forges malgré tous mes envieux » (AEA. SH. Reg. XVII, F^o 229).

Or, ces envieux, il les aura — jusqu'à la fin de sa carrière industrielle — ligüés en coalition contre lui, coalisation des maîtres de forges luxembourgeois et des marchands de fer de Liège.

A son correspondant de Sedan, il demande

(30 mai 1771) « dix ânes pour charrier les charbons et les mines de montagnes très difficiles pour le charroi ». Où extrait-il son minerai de fer ?

Au fur et à mesure de ses besoins il fait prospecter « le pays ardennais » par ses mineurs. Il cite, au cours du déroulement de sa correspondance, quelques lieux-dits « où on trouve une mine abondante et sans pareille » : Au Fays de Luxy et à la Doneuse, (massifs forestiers de Freyr et de Noirbin) au Gerny et au delà de Nassogne, à Champлон, Grunpont, Bure, Marloye et d'autres encore en Famenne...

Quand il cite ses mines de l'« Eau d'Ourt » il s'agit de l'Ourthe inférieure, en Condroz, où il eut désiré, de prime abord, édifier son fourneau.

Le 12 août 1771, épistolier présomptueux, il s'écrie « mon fourneau sera achevé fin de ce mois ; j'ose dire que ce sera le plus beau de la province. Les chargeurs iront de plain-pied verser le charbon et la mine qui se lavera au haut du fourneau de sorte que du lavoir on pourra la porter de plain-pied au fourneau ».

Le 9 septembre, il écrit encore : « mon fourneau est achevé. Je compte le mettre à feu fin de ce mois ; il est parfaitement bien construit ».

Cependant ce n'est que le 18 novembre 1771 que l'abbé lui-même procède solennellement à la mise à feu du haut fourneau.

Les deux affineries connexes ne fonctionneront qu'un an plus tard. Le fourneau, en allure d'affinage, produisait « deux gueuses par jour régulièrement du poids de 1500 livres l'une, poids de romaine ». (AEA. SH. Reg. XVIII, F^o 32).

* * *

Voyons comment se présentait le haut fourneau de la Masblette en ces temps reculés. M. René EVRARD, Secrétaire de Direction aux « Vennes » à Liège nous en donne une description fort précise dans l'ouvrage « Dom Nicolas Spirlet » que vient de publier cette compagnie : « C'était une » massive construction en pierre, haute de » 9 m. et en tronc de pyramide quadrangu- » laire... Des charges alternantes de charbon » de bois et de minerai de fer formaient » dans la cuve des couches superposées de » ces deux matières. La combustion du » charbon de bois, activée par des soufflets » (NDRL. l'un d'eux, miraculeusement épar-

» gné, existe encore !) transformait le fer du » minerai en fonte, c'est-à-dire en un alliage » de fer et de carbone, ce dernier provenant » du combustible. La fonte, élaborée dans le » fourneau, en était évacuée deux fois par » jour et s'écoulait dans un moule creusé » dans le sol de la halle de coulée où elle se » solidifiait chaque fois en une gueuse de » 700 à 800 kg. Ces gueuses de fonte dure et » cassante étaient alors conduites à l'affine- » rie qui les transformait en fer malléable.

» L'affinage consistait à présenter une » extrémité de la gueuse à la flamme d'un » foyer à charbon de bois activé par l'air » des soufflets ; la gueuse fondait goutte à » goutte et la flamme oxydante brûlait, » entre autres, le carbone de la fonte ; celle- » ci était ainsi amenée à l'état de fer. » La loupe ou masse de fer, qui se formait » dans le feu d'affinerie, contenait des sco- » ries qu'on expulsait en la martelant au » maka ; ce martelage soudait les grains de » métal, corroyait le fer et lui donnait » la forme de barres brutes ». M. Evrard complète cette séduisante reconstitution en soulignant la judicieuse disposition des bâtiments du fourneau. « Sa situation sur la » crête de séparation de deux vallées lui » permettait de disposer de la force motrice » des eaux des deux ruisseaux. Enfin, en » adossant le haut fourneau à la colline, on » avait pu installer le parc à minerai et le » magasin à charbon de bois au niveau du » gueulard du fourneau tandis que la halle » de coulée des gueuses de fonte et l'affinerie » se trouvaient au niveau du pied du four- » neau, en sorte que toutes les matières pré- » mières et tous les produits de l'usine sui- » vaient un trajet descendant »...

* * *

Deux ans plus tard Dom Spirlet tenta de vendre sa réserve de gueuses dont le nombre s'élevait, de son aveu, à 450, en fin 1772.

Un affineur des forges de Huy vient en faire l'épreuve qui se révèle peu encourageante (AEA. SH. Reg. XIX, F^o 132).

Malgré cette déception qu'il n'a garde d'avouer, il continue de claironner, d'Amsterdam à Paris, de Vienne à Gand : « Mon fourneau est le plus beau qui soit à voir dans la province, mon fer est le meilleur qui se puisse acheter ». Cependant, tout au long du fonctionnement de son fourneau, le minerai s'avèrera inutilisable, la fonte trop cassante

pour être moulée, le fer trop aigre et mal façonné.

Notre révérendissime abbé n'en a cure et même s'enthousiasme encore car « *notre mélange actuel de minerai, qui consiste en 1/4 Doneuse; 1/4 Bure; 1/4 Grubont; 1/4 Marloye, donne une qualité décisive au fer* » (AEA. SH. Reg. XVIII, F^{os} 168-169 et Reg. XIX, F^o 32).

La fabrique de taques « *marche allègrement* »; celles-ci « *se vendent le cent rendu à Namur à cinq florins douze sols, argent de Brabant* » (AEA. SH. Reg. XIX, F^o 263). Malgré cette apparente prospérité Dom Spirlet rencontre des difficultés techniques. En 1773 et 1774 à ces difficultés s'ajoutent celles, angoissantes, du financement de l'entreprise. Ses clients lui doivent 30.000 livres et près de 100.000 kg de fer lui restent du fait de la mévente.

Mais survient la guerre d'Indépendance d'Amérique (1775-1783). L'Angleterre fait le blocus des côtes et les insurgés cherchent à se procurer des armements en Europe Occidentale. On voit les agents de la future république étoilée brûler les étapes dans toute la wallonie industrielle.

Les marchands liégeois pressent Dom Nicolas de leur fournir en hâte une grande quantité de gueuses.

Celui-ci, prévoyant l'avènement de l'âge d'or des métallurgistes, améliore le matériel de ses forges, paie au centuple le minerai de Gaume et de Famenne, remanie son haut fourneau, agrandit son affinerie.

Il avoue lui-même avec une pointe de fanfanterie qu'il a englouti 260.000 livres de bon fer moulé dans ses perfectionnements.

Antérieurement, on avait commencé, au fourneau, à pratiquer la fonderie de moulage. Dom Spirlet l'abandonne et se lance délibérément dans la fabrication des canons. Là encore son inexpérience lui souffle des mélanges désastreux de minerais. Pendant trois ans, soit jusqu'en 1781, il coulera une centaine de canons. « *Mon fourneau va devenir le meilleur pour couler des canons, écrit-il, en 1778, d'autant qu'on ne peut plus les envoyer à Nantes par la voie de mer et qu'à la suite ils suivront la direction de Sedan, Orléans...* » (AEA. SH. Reg. XXIV, F^o 196).

En janvier de cette même année 1778 il laisse poindre son inquiétude mais avec quelle désinvolture présomptueuse : « *Je*



Photo Cl. Dessart, Waha.
Fourneau Saint-Michel : la Halle de coulée.

suis en butte aux tracasseries et aux persécutions des Liégeois qui voient d'un mauvais œil les établissements que j'ai construits dans ma Terre pour m'amuser et me désennuyer ! »

Toujours avec un sérieux imperturbable, il abuse outrageusement de la bonne foi de ses correspondants et sans fausse honte il écrit ces lignes qui se démentent d'elles-mêmes, à Amsterdam en juin 1778 : « *j'abandonne décidément la fabrication des canons qui m'avait été demandée par quelques marchands François, mais l'argent n'a pas suivi, j'ai abandonné cet objet qu'on disait destiné à l'Amérique et au Roy de France...* » Il achève, bien lancé sur la pente des redondances : « *il n'y a qu'un seul (sic) qui n'ait pas réussi* (AEA. SH. Reg. XXIV, F^{os} 61, 165-166).

DÉCADENCE.

Les charges de l'abbaye s'accroissent des différentes dépenses excessives de l'abbé. Rien qu'à Liège on lui doit 250.000 livres de fer et son crédit a baissé notablement depuis que son fourneau périclite.

En outre, en 1781, les moines de son chapitre, instigués par le prieur — envieux qui cherche à lui ravir son titre d'abbé — s'insurgent et l'accusent de dilapider les biens de la communauté.

Il est certain que le fourneau Saint-Michel continua de fonctionner à allure réduite jusque vers 1784. Il n'en est plus fait mention après cette époque, et la correspondance de Dom Spirlet cesse en mai 1785 (1).

Après la débâcle, qui engendra la fin de l'ancien régime, il est à supposer que le fourneau de Saint-Michel fut à jamais abandonné.

Quoiqu'il en soit son existence éphémère et l'obscurité qu'on va dissiper par le classement de son site invitera, à n'en pas douter, les historiens de cette province à reprendre par le menu la biographie du fourneau Saint-Michel.

DÉCOUVERTE.

En 1950, M. Clément Dessart, de Waha, spécialiste de la photographie archéologique et industrielle, sur les instances de M. A. Geubel de Neufchâteau, l'archéologue bien connu, soumit à la *Compagnie Générale des Conduites d'Eau*. S. A. « Les Vennes » à Liège, plusieurs photos de divers bâtiments

du fourneau Saint-Michel. Cette compagnie qui a le rare privilège d'abriter chez elle un *Musée des fontes anciennes*, unique en Belgique, dépêcha aussitôt M. René Evrard aux fins d'identifier le site.

La recherche dépassa tous les espoirs. Un complexe intact de haut fourneau au charbon végétal s'étalait, là, dans ce coin de forêt, blotti dans un vallon enchanteur.

« Il ne s'agissait donc plus de la découverte » d'un haut fourneau, mais d'un ensemble » complet de bâtiments industriels : halle » de coulée, soufflerie, halle à charbon de » bois, magasin, bocard (atelier de concassage » du minerai) forge, affinerie, et maison du » facteur, (chapelle enclavée dans la de- » meure) celle-ci étant pourvue d'un étang de » pêcherie.

» Mais ce qui frappe surtout dans cette » installation ancienne, c'est le choix judi- » cieux de son emplacement qui se trouvait » à proximité des matières premières et qui » permettait de réduire au minimum les » manutentions intérieures. Toutes les ma- » tières premières et les produits de l'usine » suivaient un trajet descendant. Bien peu » de nos usines modernes sont disposées et » situées de façon aussi rationnelle » (2).

CLASSEMENT.

Son classement s'avérait donc indispensable. Le 13 juin 1950 le Conseil Communal de Saint-Hubert (le fourneau est situé sur son territoire) demandait le classement à la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Le 6 novembre 1950, le Ministre de l'Instruction Publique annonce « qu'il vient de décider le classement, comme monument, des bâtiments et substructions du fourneau Saint-Michel, près de Saint-Hubert, et, comme site, des parcelles entourant ces bâtiments (superficie : 1 Ha 75 a. environ).

La ville de Saint-Hubert, après le classement définitif *imminent*, envisage l'achat de l'ensemble du site (3).

Puisse ce vœu se réaliser pour le plus grand bien des réserves archéologiques de l'Ardenne centrale !

BIBLIOGRAPHIE.

Outre le dépouillement des Registres XVI à XXV de la correspondance de Dom Spirlet (Archives de l'État à Arlon) nous avons puisé largement dans les opuscules suivants

avec la bienveillante autorisation des auteurs :

M. BOURGUIGNON, *La Correspondance de Dom Spirlet aux Archives de l'État, à Arlon* (Archives et Bibliothèques de Belgique, 15 juin 1927).

R. EVRARD, *Dom Nicolas Spirlet, Maître de forges à Poix, au Châtelet et au Fourneau Saint-Michel, Liège, 1952.*

R. EVRARD, *Le Fourneau Saint-Michel, Les Vennes, Liège, oct. 1950.*

(1) Dom Spirlet s'éteignit à Montjoie, au Couvent des Frères Mineurs, le 16 sept. 1794.

(2) René EVRARD, *Les Vennes, Org. mens. de la C^{ie} Générale des Cond. d'Eau.* octobre 1950, p. 4.

(3) Ces renseignements précis nous sont aimablement communiqués par M. PATAR, Bourgmestre de Saint-Hubert qui se dévoue inlassablement, depuis deux ans, à la cause du Fourneau.

SAINT-HUBERT EN FORÊT

par O. GOLINVAUX

« A l'écart des routes », dit G. des Marez, « Saint-Hubert est la ville solitaire des » Ardennes. Elle porte en elle l'image du » pays, aux vastes forêts de sapins, aux » plateaux âpres, à l'air vif et frais... *Arduenna Sylva*. Forêt immense qui s'étend des » bords du Rhin jusqu'aux rives de l'Es- » caut... Aujourd'hui encore, elle impres- » sionne par la majesté de ses étendues » boisées. Nulle part ailleurs, il n'est donné » d'admirer avec tant d'intensité ce que la » zone forestière belge a de puissant, de » grand et de noble. Saint-Hubert est le » centre de cette admirable région ».

Qu'il arrive de Bouillon, Rochefort, Liramont, Forrières ou Champlon, le voyageur aura connu le grand et merveilleux voyage au cœur des futaies ou des pessières

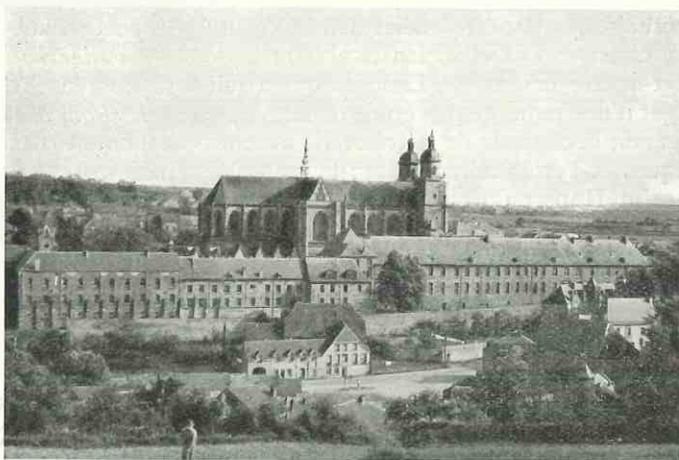
avant de s'engager sur la pente descendante qui le mène à la cité et à la somptueuse basilique dont la masse grandiose et soudaine s'impose inopinément à son admiration.

Étalée dans une légère dépression de terrain, la petite ville de Saint-Hubert rassemble ses toits d'ardoises autour de la magnifique église abbatiale qui évoque tout un passé légendaire et religieux.

L'offensive des Ardennes y avait causé des ruines : tout y a été rigoureusement reconstruit dans le style et en matériaux du pays.

Au début du VIII^e siècle, près du petit ruisseau d'Andage, séduite par l'ambiance recueillie du site et par sa solitude, une communauté de clercs vint s'y fixer. L'évê-

Saint-Hubert.
La Basilique.



Cliché du Syndicat d'Initiative
de Saint-Hubert.

que de Liège, Walrand, assura au monastère une existence durable. Le 10 août 817, les bénédictins transférèrent à l'abbaye le corps de Saint Hubert : les pèlerinages s'organisèrent. Sous la direction intelligente de ses abbés, la communauté prospéra. Plusieurs fois détruits ou détériorés par les flammes, les bâtiments subirent, au cours des âges, d'importantes transformations. C'est ainsi que la façade actuelle de style renaissance dissimule les dommages infligés par le feu à l'ancienne façade gothique.

L'aspect de la basilique, visitée chaque année par des milliers d'étrangers et particulièrement durant la saison estivale, suscite dès l'abord un sentiment de surprise. Aussitôt dépassé le seuil du temple, un effet architectural de toute beauté s'offre aux yeux : en une superbe échappée, la nef centrale et le chœur se découvrent d'un coup, entre deux rangées de colonnes fasciculées où les teintes bleu, rose et jaune de la pierre se marient harmonieusement ; une galerie court le long du vaisseau sous les grandes fenêtres qui dispensent généreusement la lumière ; et les voûtes de briques, suspendues à leurs clefs de pierre bleue, ajoutent encore au chatolement des couleurs.

Une visite attentive de ces lieux vénérables révèle bien des œuvres belles ou curieuses : une statue de la Vierge de Del Cour ; de jolies stalles représentant d'une part la vie de saint Benoît, de l'autre, celle de saint Hubert ; la chapelle dédiée à saint Hubert, aux dalles sanctifiées par d'innombrables prosternations et où se voit encore, rivé à la muraille, l'anneau qui servait autrefois à l'enchaînement des misérables amenés au sanctuaire pour y être guéris de la morsure d'un chien enragé ; l'ancien retable orné de vingt-quatre émaux de Limoges qui a fait l'objet d'une remarquable étude de M. Albert Degand ; la chapelle de la trésorerie avec les reliques et l'étoile miraculeuse ; le mausolée de saint Hubert dû au ciseau du sculpteur Geefs, don de notre roi Léopold I^{er} ; la crypte aux trois nefs qui date du XII^e, voire du XI^e siècle etc...

En 1939, le R. P. dom Thierry Rejalot a publié un Manuel du Pèlerin et du Visiteur au Sanctuaire de Saint-Hubert en Ardenne ; cet opuscule mérite d'être consulté par ceux qui désirent mieux faire que de parcourir rapidement l'admirable basilique.

La ville recèle encore d'autres monuments : la petite chapelle Saint-Roch d'où l'on découvre, si l'on regarde vers le nord, une vue remarquable ; l'église Saint-Gilles, vieille de plusieurs siècles ; la statue du peintre — botaniste Pierre-Joseph Redouté († 1840), natif de Saint-Hubert et qui fit carrière à la cour de France.

Mais si la vieille cité ardennaise enchâsse la plus belle église de la province, peut-être une des plus intéressantes d'Europe, le pays qui l'entoure fait d'elle un centre de villégiature idéal. En effet, la qualité de son air vivifiant, l'abondance si fraîche de ses eaux courantes, l'absence de toute promiscuité industrielle trop voyante accordent à cette région, sise à une altitude moyenne de 500 mètres, l'ambiance heureuse et reposante tant prisée par ceux que fatigue le tumulte de la vie moderne.

Innombrables sont les excursions qui, toutes, réservent aux promeneurs les plus belles impressions qui soient : muguets, genêts, myrtilles, ruisseaux glissant sur les jeux des truitelles, villages délicieux dont les légendes s'entremêlent d'histoire, fugitives visions de cerfs surpris aux crépuscules, bramelements puissants, profonds, mélancoliques dans les fauves forêts d'octobre... Citons-en quelques-unes parmi tant d'autres :

Le Prieur : à quelques pas de la ville, un ruisselet se glisse entre les bouleaux et les chênes. L'ancien étang du Prieur est utilisé aujourd'hui comme bassin de natation.

La Scaire : là, des sources intarrissables verdissent les prairies sous les noirs épicéas

Arville : joli petit village, berceau des ancêtres de l'immortel auteur de *Sagesse*, le poète Paul Verlaine.

La Blanche Fange : avec ses panoramas et sa flore si particulière.

Le Pont Mauricy : dans la zone du silence, à l'ombre des hêtres et des chênes centenaires.

Le Fond de Bilaude : son Thier des Grippes, ses biches, cerfs et sangliers.

Mirwart : le long de la douce rivière La Lomme.

Freux : ses miroirs d'eau et ses importants établissements de pisciculture.

Le Mémorial du Roi Albert : site émouvant qui accueillit, pour la halte, le roi-chevalier à son dernier voyage dans la forêt de Saint-Hubert.

Pour compléter cette rapide énumération, rappelons aussi les trois sentiers du Touring-Club de Belgique qui convergent vers Saint-Hubert :

Le sentier de la forêt de Saint-Hubert : Libramont — Hatrival — Saint-Hubert — Champlon — La Roche.

Le sentier de Freyr : Poix Saint-Hubert — Arville — Saint-Hubert — Lavacherie — Bastogne.

Le sentier de la Lomme : Libramont — Hatrival — Poix-Saint-Hubert — Mirwart — Grupont — Rochefort.

Avons-nous tout mentionné?... Tant s'en faut. Les vocables de lieux se pressent sous ma plume, et ce n'est qu'à regret que je les abandonne pour inviter les lecteurs de ces quelques lignes à s'adresser au Syndicat d'Initiative régional de Saint-Hubert qui les documentera sur toutes les possibilités touristiques, artistiques, archéologiques et scientifiques de cette admirable région de notre Ardenne dont le seul nom évoque un épanouissement unique de nature sylvestre.



Grand étang de Poix.

Cliché du Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert.

PRÉFACE A DOM NICOLAS SPIRLET DE RENÉ EVRARD

par PAUL DOAT

Sorti fraîchement des presses des éditions Solédi de Liège, une très belle étude sur « Dom Nicolas Spirlet, Maître de forges à Poix, au Châtelet et au Fourneau Saint-Michel » signée René Evrard, Secrétaire de Direction à la Compagnie Générale des Conduites d'Eau (S. A. Liège) nous est présentée par les soins de Paul Doat, Directeur de la même compagnie. Cette préface nous a paru si heureuse que nous avons sollicité des auteurs l'autorisation de la reproduire ici, toute autre présentation ne pouvant être qu'inférieure à celle qui introduit le petit

ouvrage auprès du public. Nous remercions M. Doat de la faveur qu'il nous accorde en accédant à notre demande et félicitons chaleureusement l'auteur du travail probe et solide qu'il nous offre et dont nous recommandons la lecture à ceux qu'intéressent les circonstances de notre passé national.

N. D. L. R.

Il n'est pas besoin de recommander ce petit livre à ceux qui ont le goût du passé. Mais qu'ils ne se contentent pas de lire.

S'ils ont quelque influence, qu'ils se hâtent d'appuyer les autorités compétentes. Les beaux restes du fourneau Saint-Michel ne tarderont plus à s'écrouler, s'ils ne sont pas restaurés sans délai. Et pourtant l'ensemble est sur le point d'être classé comme monument historique.

Mais il me paraît utile d'attirer sur cette monographie l'attention des industriels. La conception des usines de Poix et de Saint-Hubert, leur installation, leurs difficultés, leur prospérité passagère et leur disparition composent une *expérience* précieuse pour tous ceux qu'intéresse « *l'art de la vie et de la prospérité* » des usines.

Il n'est pas moins opportun d'en recommander la lecture à ceux de nos ministres et de nos dirigeants de syndicats qui poussent à « *créer* des industries nouvelles ». Ils disent bien : créer, tirer du néant, puis-qu'il s'agit d'installer des usines en des endroits qui ne se distinguent que par l'intensité du chômage, c'est-à-dire dont personne n'a voulu jusqu'ici. Au moins l'abbé Spirlet montait-il ses forges près des chutes d'eau, des bois et des minerais. Et pourtant il n'a pas réussi.

Méfions-nous des « créations ». Il vaudrait mieux faire naître des surgeons d'industries solides.

LE XVIII^e SIÈCLE.

Au moment où l'abbé Spirlet, à 53 ans, commence à bâtir ses forges, comme l'on comprend ses espoirs et son enthousiasme ! Nous sommes en 1768, aux deux tiers de ce siècle qui montra un culte passionné pour la science et une curiosité intense pour toutes les nouveautés, au cours duquel se développèrent « d'un train d'enfer » les mathématiques, tandis que la physique « suivait d'un peu plus loin » et que la chimie naissait avec les découvertes de Lavoisier.

Déjà en 1727, le grand Newton avait été enterré à l'abbaye de Westminster à l'égal des rois d'Angleterre. En 1733, Buffon, à 26 ans, entra à l'Académie des Sciences. Des laboratoires se créaient partout. Les manufactures se multipliaient. Des machines à vapeur étaient installées dans les charbonnages. Des fourneaux (qui devenaient des « hauts fourneaux ») s'élevaient par centaines dans nos régions. Le capitalisme étendait son domaine. On assistait à un progrès continu

de l'industrie et de la prospérité. Comment dom Spirlet qui, pour son bonheur, ne connaissait pas notre siècle « atomique », aurait-il pu douter de l'avenir de ses forges ?

L'EXPÉRIENCE ET LA TRADITION.

L'abbé Spirlet ne manquait pas d'intelligence et il fit preuve, dans certaines occasions, de sagesse et de prudence.

La disposition en étage de ses forges était très judicieuse ; elle est devenue classique dans les écoles d'ingénieurs.

Il eut soin d'engager, pour élever et diriger ses forges de Poix, « le plus habile homme » qu'il ait rencontré, Toussaint Jeunechamps, dont la famille faisait des poêles « depuis des siècles ».

Avant de construire un haut fourneau, il ne négligea pas d'essayer son minerai dans un fourneau voisin.

Et pourtant ces mesures ne suffirent pas. La qualité de la production des forges de dom Spirlet resta toujours médiocre. Sa correspondance est remplie de ses plaintes à ce sujet. Il lui manquait sans doute l'expérience et la tradition dans l'art très difficile de la métallurgie.

Nous le voyons « se gausser » des essais qui étaient faits, dès 1768, pour substituer la houille au charbon de bois ! Est-ce là l'attitude d'un métallurgiste expérimenté ? Dans un congrès d'ingénieurs, vers 1920, un professeur étranger questionnait publiquement, sur des essais assez étonnants entrepris dans ses usines, un éminent industriel liégeois, Gustave T. Celui-ci expliqua qu'il avait assisté dans sa carrière à telle réussite si extraordinaire qu'il considérait comme son devoir de persévérer. L'avenir devait donner raison à Gustave T., après sa mort.

Tandis que l'abbé Spirlet pataugeait à Saint-Hubert, que faisaient les autres maîtres de forges de la même région dans cette fin du XVIII^e siècle ?

Nous savons que les forges d'Orval étaient prospères, mais elles dataient de 250 ans. Nous savons aussi qu'à Liège le fourneau des Vennes était en pleine prospérité. Mais ses maîtres étaient les Posson qui depuis près de 200 ans — six générations — faisaient marcher des usines à fer.

Dom Spirlet, élu à 46 ans abbé de Saint-Hubert, « avait jusque là passé 17 ans dans les cours et châteaux d'Europe ». La partie

n'était pas égale. Et peut-être était-il un peu tard, en 1771, pour élever un haut fourneau au milieu des bois.

LE « MARCHAND DE CANONS ».

Cependant les usines de l'abbé Spirlet connurent cinq ans de prospérité, la fameuse prospérité des « marchands de canons ».

En avril 1775, l'Angleterre déclarait la guerre à ses colonies d'Amérique. Aussitôt les prix des fers montaient à Liège ; on commençait à rechercher les fusils et les canons

Dès l'année suivante, nous voyons dom Spirlet acheter le fourneau et l'affinerie du Châtelet. Puis il y construit un second fourneau. Il agrandit et perfectionne ses installations. Il augmente de 20 % les salaires de ses forgerons.

Il signe même des contrats de fourniture de canons, et s'essaie à cette fabrication. Finalement, il y renonce ; c'est, dit-il, une « denrée trop délicate ».

Mais les guerres ne durent pas toujours. En 1781, Yorktown capitule. Aussitôt c'est la crise au pays de Liège ; « le commerce du fer y est mort ».

Et en fin de compte, la trésorerie de l'abbaye semble aussi mauvaise qu'avant la guerre.

LES « BÉNÉFICES EXCEPTIONNELS ».

Qu'avait donc fait l'abbé Spirlet de ses « bénéfices exceptionnels » ? Nous l'avons vu agrandir et améliorer ses usines. Mais ses lettres nous disent aussi qu'il reconstruisit 27 églises et maisons pastorales.

Bâtir des églises ! A l'heure où nous écrivons, nous ne savons pas encore si nos sidérurgistes seront autorisés à garder une partie de leurs bénéfices pour améliorer leurs équipements.

Heureux XVIII^e siècle, qui ignorait l'ennemi numéro 1 de nos industries : le fisc moderne.

Si l'on trouve que j'exagère, je devrai bien rappeler qu'à la fin de la guerre 1914 des usines françaises livraient des avions aux armées américaines, et que cette belle industrie naissante fut proprement liquidée par les soins du fisc sous prétexte de bénéfices de guerre.

Voilà un exemple à ne pas imiter par ici.

LA RÉVOLUTION DE 1789.

Vers la fin de la correspondance que René

Evrard a eue à sa disposition, on voit l'abbé Spirlet renoncer à la forgerie. Peu après survient la Révolution de 1789. Tous les biens de l'abbaye sont confisqués et vendus comme biens nationaux. Le fourneau Saint-Michel, comme beaucoup d'autres dans le Luxembourg, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, en France et en Allemagne, ne se releva pas après la tourmente.

Faut-il, comme on le croit assez communément, en accuser la Révolution ? Nous ne le pensons pas. Car certaines usines ont survécu, et par exemple en France les grandes forges du Creusot et au pays de Liège, *si parva licet...*, les usines des Venues et de Grivegnée.

Il semble que le seul effet de la Révolution dans ce domaine fut d'arrêter pendant une quinzaine d'années le magnifique essor industriel du XVIII^e siècle, ce qui permit à l'industrie anglaise de prendre une avance considérable.

LA DISPARITION DE NOMBREUX FOURNEAUX.

A quoi tient donc cette disparition de nombreux fourneaux au début du XIX^e siècle ?

Cette question nous éloigne de la correspondance de l'abbé Spirlet, mais elle se pose naturellement ici.

Il semble bien que l'épuisement des mines de fer et l'éloignement des charbonnages sont les premières causes du déclin de nombreux fourneaux. Par la suite, le tracé des chemins de fer devait porter le dernier coup à ceux d'entre eux qui ne purent y être reliés.

* * *

Remercions René Evrard d'avoir déroulé devant nos yeux cette intéressante expérience de la vie d'une usine de sa naissance à sa mort. Et demandons-lui de nous donner encore de telles monographies, qui permettront sans doute un jour de dégager non seulement les règles d'un art, mais même les véritables lois d'une nouvelle science, pour le plus grand profit des usines et du pays. Car si l'« *art de la vie et de la prospérité des usines* », comme tout art, « comporte une part créatrice qui échappe à des lois rigides », il n'en est pas moins vrai qu'en négligeant les rapports des effets aux causes on s'expose à de graves déboires.

LE PROJET DE CEINTURE DE CIRCULATION AUTOMOBILE DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE

par G. BLANJEAN

Le projet d'une ceinture de circulation, sous forme d'autoroute en site fermé entourant l'agglomération bruxelloise, soulève des objections et des critiques nombreuses.

L'administration des Ponts et Chaussées s'en tient à son idée de traverser la Forêt de Soignes du Prince d'Orange à Notre-Dame-de-Bonne-Odeur et aux Quatre-Bras. Elle assure, contre toute évidence, que la forêt ne souffrira pas de la présence de l'autoroute circulaire telle qu'elle l'envisage.

La Commission Royale des Monuments et des Sites, feu le Comte CARTON DE WIART, et d'autres encore, ont préconisé de reporter plus au Sud la section méridionale de la ceinture et d'utiliser la route de Mont-Saint-Jean à Malines à partir du canton forestier de l'Étoile au lieu de le faire à partir de Notre-Dame-de-Bonne-Odeur.

Nous reprenons en partie cette dernière suggestion et nous souhaitons que les développements que nous lui donnons dans la présente note amèneront l'administration à revoir son projet et à l'amender.

De quoi s'agit-il ? — d'écouler dans les meilleures conditions de facilité, de rapidité et de sûreté, le trafic routier entrant et sortant de la région bruxelloise ; celui transitant par Bruxelles, national et international, qu'il soit civil ou militaire, et aussi, en partie, le trafic local des zones contiguës à la ceinture.

Le parc automobile du pays dans 15 ans est évalué à 650.000 véhicules. D'après les statistiques tenues il y a peu de temps, on estime que la circulation routière journalière, sur les routes principales rayonnant de Bruxelles, atteindra, dans 15 ans, 130.000 véhicules. Ce nombre est peut-être trop élevé attendu qu'il comprend, comparativement à 1949 (50.000 véhicules), un facteur d'accroissement du parc automobile et, en outre, un facteur d'augmentation de l'usage unitaire

de l'automobile. Or, les usagers nouveaux, souvent d'un standing social moins élevé que les anciens, font sans doute un usage modéré de leur voiture. Quoi qu'il en soit, l'administration table sur une circulation moyenne de 10.700 véhicules par jour sur la ceinture qu'elle envisage.

Cette circulation journalière moyenne varie d'une section à l'autre de la ceinture ; la section la plus chargée est comprise entre les routes d'Anvers et de Mons, donc à l'Ouest, et la moins chargée entre les routes de Charleroi et de Liège, donc au Sud et à l'Est. Dans cette dernière section, qui intéresse presque exclusivement la Forêt de Soignes, la charge journalière moyenne peut-être évaluée à 8.700 véhicules. Voici sa répartition supputée approximativement :

a) circulation en transit (par exemple Alost-Namur)	: 2.100 véhicules.
b) circulation interne (c'est-à-dire des zones périphériques interne et externe de la ceinture)	: 2.600 » .
c) circulation de pénétration (entrants et sortants)	: 4.000 » .
Total	: 8.700 »

Nous croyons pouvoir formuler les remarques suivantes :

1. L'administration déclare elle-même que l'emplacement de la ceinture a relativement peu d'influence sur l'écoulement du *trafic de transit*. Un examen attentif du réseau routier confirme cette déclaration. Il s'ensuit que le trafic de transit prévu comme empruntant la section de la ceinture comprise entre le Prince d'Orange et Notre-Dame-de-Bonne-Odeur peut être acheminé en reportant cette section *au Sud et en dehors de la forêt*.

2. En ce qui concerne le *trafic périphérique*, du Prince d'Orange aux Quatre-Bras, soit

sur une distance de 10 km, il n'y a pas de groupes d'habitations le long de la ceinture. L'éloignement des zones bâties dans un fuseau de 60 à 70 degrés est tel que l'auto-route circulaire n'exerce guère d'influence attractive sur elles. La théorie de l'incidence causée sur le trafic local des zones périphériques, avant le Prince d'Orange et après les Quatre-Bras, n'est pas non plus, semble-t-il, entièrement d'application pour ce qui concerne le trajet forestier. De plus, l'activité économique de ces zones à l'Ouest et à l'Est de la forêt n'est pas, croyons-nous, génératrice d'un courant important de circulation automobile entre elles.

On est donc enclin à penser que le nombre prévu de véhicules passant journalièrement sur la section forestière et provenant de la circulation interne, soit 2.600, est trop élevé.

Ceci n'enlève d'ailleurs rien à l'intérêt de la théorie mathématique qui a été publiée concernant l'évaluation du trafic périphérique.

Le mouvement routier local entre Uccle et Boitsfort n'est pas et ne sera pas de sitôt important. Des projets divers pour son acheminement ont été suggérés. Nous rappellerons seulement, comme exemple, qu'on a émis l'idée de superposer une voie routière ordinaire au chemin de fer Schaerbeek-Hal et, à Saint-Job, de la diriger vers le Nord-Est en direction de la chaussée de La Hulpe.

Pareille réalisation, ou une autre semblable apporterait au problème routier local Uccle-Boitsfort, qui est peu important, une facilité qui aurait vraisemblablement pour conséquence de diminuer la charge de la section forestière de la ceinture, déjà moindre que prévu, comme il est exposé ci-dessus. Le trafic local sur cette section serait ramené à peu de chose.

3. *Le trafic de pénétration* sur la section forestière est le plus faible de toute la ceinture. Il est évalué à 4.000 véhicules par jour dans 15 ans. Il comprend les véhicules arrivant et partant par une radiale mais utilisant la ceinture pour se rendre à destination dans l'agglomération ou pour la quitter.

Il en est pour ce trafic comme pour celui des zones périphériques : la forêt n'est pas habitée et la distance d'un point quelconque de la section forestière de la ceinture à une zone habitée est telle que la répartition des automobiles entrant dans l'agglomération ou en sortant est influencée défavorablement

en ce qui concerne l'utilisation de la ceinture. en forêt. Ici encore, un examen attentif du complexe des routes, notamment de la région au Sud de Bruxelles, permet de s'en rendre compte. On est porté à considérer comme surévalué le nombre de 4.000 véhicules par jour pour le trafic de pénétration passant par la section forestière.

Le trafic de pénétration, quelle que soit son importance, pourra s'écouler facilement par les radiales, les transversales et la section de la ceinture telle que nous la proposons (voir plus loin). Il n'y a aucune relation où la distance supplémentaire à parcourir soit considérable ou les pertes de temps excessives.

* * *

Pour assurer l'écoulement normal des trois trafics envisagés ci-dessus sur la section de l'auto-route circulaire comprise entre Droogenbosch et Notre-Dame-de-Bonne-Odeur, nous proposons le parcours suivant, se confondant sur une distance d'environ 5 km avec la nouvelle autoroute vers Paris dont l'origine, prévue aux environs de la Brasserie du Merlo à Uccle, peut aisément être située peu après le franchissement du chemin de fer de Mons.

De ce point, près de Neerstalle, la ceinture et l'auto-route vers Paris formant une seule artère sont dirigées vers le Sud en suivant le tracé de l'ancien chemin de Hal et, après la traversée de la Senne, se séparent à Nering ; la ceinture oblique alors vers le Sud-Est, coupe la route Tourneppe-Rhode-Saint-Genèse à mi-distance entre ces deux localités, laisse les étangs des Sept-Fontaines au Sud, coupe la chaussée d'Alseberg et passe, en la longeant, au Sud de la propriété de Jonghe d'Ardoye, suit l'avenue Sainte-Gertrude et, après la traversée de la chaussée de Waterloo, rejoint la chaussée de Mont-Saint-Jean à Malines près de la borne 3 ; elle emprunte cette chaussée jusqu'aux Quatre-Bras. Au total, de Nering à la chaussée de Mont-Saint-Jean, il y a 10 à 11 km à construire.

A peu de chose près, c'est la distance de Droogenbosch à Notre-Dame-de-Bonne-Odeur prévue par le projet administratif.

Peut-on hésiter à adopter notre proposition quand on considère que le projet administratif comporte des expropriations très onéreuses à Uccle, des destructions de nombreux immeubles, des « ouvrages d'art » im-

portants qui dépareront le caractère résidentiel d'Uccle, apporteront de sérieuses entraves à la circulation dans ce faubourg et nuiront à son développement urbanistique ?

La traversée des quartiers bâtis de Forest et d'Uccle par une chaussée large de plus de 30 mètres, en site fermé, donc *inaccessible* aux piétons et aux véhicules autres que les automobiles, intraversable, sauf en des endroits assez rares, bordée vraisemblablement d'un mur ou d'une clôture continue, est en opposition avec les principes élémentaires de l'urbanisme. C'est un enlaidissement du visage de la ville et une nuisance au va-et-vient des habitants et à la circulation routière locale.

Et notre belle forêt, le grand parc de Bruxelles, sera scindée en deux parties communiquant par des ponts ou des passages souterrains longs de plus de 30 mètres. On annonce, il est vrai, que les ponts seront en « style rustique », sans doute comme celui du pont au-dessus du ravin des Anglais au Bois de la Cambre. C'est absurde. Au point de vue de l'exploitation forestière la gêne sera réelle. Quant au public, c'est-à-dire aux milliers de personnes venant se délasser sous les hautes futaies, aux groupes de jeunes gens et de jeunes filles épris de belle nature, aux familles avec enfants venant en forêt pour y trouver le calme reposant, l'air pur et vivifiant loin des bruits de la ville et de son atmosphère souvent polluée, loin des véhicules dangereux et de leurs relents, il se buttera dans ses déplacements Nord-Sud à un obstacle permanent et devra faire des détours pour le franchir tout en étant incommodé par le voisinage du passage des automobiles troublant la paix forestière.

Le merveilleux patrimoine de beauté naturelle et de verdure perdra de sa sérénité et de son mystère. Mais qu'importe puisqu'on assure que des files d'arbres parallèles

donneront, paraît-il, l'illusion que la forêt n'aura rien perdu de son charme !

On dit aussi que près du Prince d'Orange il n'y a que de jeunes arbres, les tornades ayant renversé les anciens et, tacitement, on conclut qu'on ne nuit pas à la forêt en passant au travers de ces jeunes sujets. Mais, c'est précisément le contraire puisque ces nouvelles plantations, d'ailleurs bien venues, sont destinées à perpétuer la sylve !

* * *

En résumé, tout le trafic automobile futur du Sud de l'agglomération bruxelloise, quelle que soit son ampleur, peut être assuré autrement qu'il n'est prévu par l'Administration des Routes. Quel que soit le point de vue auquel on se place, hygiénique, géographique, historique, urbanistique, financier, ou simplement touristique, notre proposition de passer au Sud de la sylve prévaut contre le projet administratif qui tend à déparer l'aspect des faubourgs du Sud de l'agglomération, à violenter notre patrimoine de beautés naturelles en rompant l'austère sérénité de la Forêt de Soignes.

Nous pourrions nous étendre longuement sur le tort immense qui serait fait à la forêt, à sa beauté, à son intégrité et à son utilité, ainsi qu'aux convenances et aspirations du public. Ce que nous en avons dit doit suffire à inviter les services intéressés à considérer à nouveau cette question de ceinture de circulation qui peut, si aisément recevoir une solution satisfaisante en passant au Sud de la Forêt de Soignes.

D'autres solutions de ce problème tout aussi raisonnables sont possibles. Celle que nous préconisons fournit le moyen de résoudre la question en donnant satisfaction à tous les amis de la forêt et à la population bruxelloise.

Novembre 1951.

C'EST NOTRE DEVOIR D'ÉDUIQUER LE PEUPLE AU RESPECT DE LA VIE
ET DE LA NATURE.

La Vie d'Ardenne & Gaume

FONDS SPÉCIAL DE RÉSISTANCE

Madame Anna Ravnikar (4 ^e versement)	1.000.—
Cagnotte Wéris	50.—
Cagnotte Arbalète.....	50.—
Cagnotte Boitsfort	400.—

La Protection de la Nature ne doit pas être l'œuvre de quelques-uns mais celle de tous ceux qui aiment la terre, le plein air et la vie. Lecteurs, vous êtes nombreux : collaborez tous à notre action en alimentant selon vos possibilités, notre Fonds Spécial de Résistance. C. C. P. 1695 93 d'*Ardenne et Gaume* à Bruxelles.

COUVERTURE

La photo qui illustre la couverture de ce fascicule nous a été communiquée par le Syndicat d'Initiative régional de Saint-Hubert. Le gracieux spectacle forestier qu'elle nous présente est bien évocateur de toute la mystérieuse et sauvage ambiance de notre belle Ardenne sylvestre.

PROCHAIN NUMÉRO

Il sera consacré à Namur.

SOMMAIRE

Le présent fascicule est accompagné de la table des matières du volume VI de l'année 1951 de la revue *Parcs Nationaux*.

COTISATIONS

Nous prions instamment nos sociétaires qui par suite de circonstances indépendantes de leur volonté auraient laissé retourner, non payée, la quittance que nous leur avons adressée, de bien vouloir effectuer le plus tôt possible le versement de leur cotisation au C. C. P. 1695 93 d'*Ardenne et Gaume* à Bruxelles.

Malgré que nous le regrettons, le service de la revue ne sera plus assuré aux retardataires.

QUESTION D'ACTUALITÉ

Dans le sommaire du présent fascicule,

nos lecteurs auront sans doute remarqué l'instauration de cette nouvelle rubrique qui nous permettra dorénavant, tout en ne dérogeant pas à l'homogénéité des études que nous publions, l'insertion d'articles « hors série », trop importants pour trouver place dans *La Vie d'Ardenne et Gaume* et dont les sujets, tous d'actualité, s'apparentent plus ou moins directement à la protection de la nature.

INSIGNE D'HONNEUR

L'insigne d'honneur a été offert à Mademoiselle Hélène Danthine, professeur à l'Université de Liège, en reconnaissance du remarquable enseignement qu'elle a bien voulu nous donner au cours de la visite des membres d'*Ardenne et Gaume* aux mégalithes de Wéris ;

à Madame Lucie Pluygers et MM. Harroy et Buttikofer pour l'amabilité avec laquelle ils ont mis gracieusement leur talent de conférenciers au service de notre association ;

à Madame Franz Foulon pour le dévouement qu'elle manifeste à notre groupement, notamment dans le recrutement de membres nouveaux.

DISTINCTION

M. Arthur Haulot, le distingué Commissaire général au Tourisme, vient de se voir décerner par le gouvernement français la cravate de Commandeur de l'Ordre du Mérite touristique. *Ardenne et Gaume* s'associe chaleureusement aux marques d'estime et de sympathie qui ont été prodiguées unanimement à M. Haulot à cette occasion.

ENTENTE NATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

Sous cette dénomination a été créé, le 26 janvier 1952, un groupement bilingue réunissant les associations belges de protection de la nature désireuses de donner plus de poids à leurs revendications grâce à une action concertée et collective de ses

adhérents. Ce n'est donc pas un organisme nouveau qui vient augmenter le nombre des sociétés existantes mais l'union de celles-ci en un ensemble qui laisse néanmoins à chacune d'elles son indépendance.

Jusqu'ici, l'*Entente* comporte les associations suivantes :

Ardenne et Gaume ;

Association pour la Défense de l'Ourthe et de ses Affluents ;

Ligue des Amis de la Forêt de Soignes ;

Réserves Ornithologiques de Belgique ;

Vereniging voor Natuur-en Stedenschoon.

L'*Entente* ne sera jamais un groupement à buts touristiques ; elle n'acceptera parmi ses membres que des sociétés qualifiées par leur activité reconnue dans le domaine de la protection de la nature sur les plans scientifique, esthétique et social.

Après élection, le bureau a été constitué de façon suivante :

Président : Prof. R. MAYNÉ (Président d'*Ardenne et Gaume*) ;

Vice-président : M. JAN JACOBS (Président des *Réserves Ornithologiques de Belgique*) ;

Secrétaire général : M. HERMAN DELAUNOIS (Administrateur de *Vereniging voor Natuur-en Stedenschoon*) ;

Secrétaire général adjoint : M. J. MASSON (Administrateur de l'association de la *Défense de l'Ourthe et de ses Affluents*).

Secrétariat général : rue Carnot 44/3, Anvers.

LA BRUYERE DE KALMTHOUT EN DANGER

Nous nous joignons au groupement *Vereniging voor Natuur-en Stedenschoon* pour protester énergiquement contre le projet du gouvernement hollandais d'installer tout à proximité de notre frontière un terrain de manœuvres militaires avec casernes, cantonnements etc... A cette fin, une superficie de 750 hectares de bruyères, de bois et de dunes doit être expropriée. Celle-ci englobe une grande partie des fameux *Putse Moer* et *Groot Meer* lesquels s'étendent en partie sur territoire belge, en partie sur territoire hollandais. La zone belge est classée sur 1700 hectares ; elle est célèbre non seulement par sa faune et sa flore si particulières, mais encore par la sereine majesté et la beauté de ses bruyères, de ses mares, de ses anciennes

tourbières dont la visite constitue l'excursion classique des naturalistes.

La destruction de la zone hollandaise entraînerait fatalement la disparition des caractères typiques de la nôtre ; et l'avaient déjà pressenti ceux qui proposaient l'établissement en ces lieux d'une vaste région préservée bénéluxienne.

Néanmoins, nous voulons espérer encore que nos voisins, soucieux des protestations de notre gouvernement et des groupements belges de protection de la nature, renonceront à ce projet que nous qualifierions de discourtois, égoïste, destructeur et, faut-il le dire, d'inamical s'il se réalisait.

ARDENNE ET GAUME A LIEGE

Le 20 février dernier, une délégation de notre Comité de Direction composée de notre Président et de MM. M. Renard et G. Crabus, s'est rendue à Liège où elle a rencontré quelques membres liégeois d'*Ardenne et Gaume*. Sur proposition de MM. G. Crahay et Bastyns présidents de la section liégeoise des Ingénieurs agronomes et forestiers sortis de Gembloux et de Louvain, il a été décidé que les membres d'*Ardenne et Gaume* seraient chaque mois accueillis au sein de la section liégeoise où pourront être organisées, en commun, des réunions, conférences et excursions au cours desquelles ils auront l'occasion de rencontrer des agronomes, des forestiers et des naturalistes sympathisants.

Ce projet se réalisera dès la saison hivernale prochaine.

Que les associations de protection de la nature de la province de Liège se rassurent donc quant aux intentions d'*Ardenne et Gaume*. Nous ne voulons concurrencer aucun organisme local et désirons, au contraire, respecter le champs d'action de chacun. Notre Comité de Direction s'est uniquement préoccupé d'offrir à nos membres de Liège, trop éloignés de nos réunions de Bruxelles, l'occasion de se rencontrer amicalement.

PROTECTION DES OISEAUX

Ardenne et Gaume se doit de féliciter chaleureusement Monsieur le député Philippart qui n'a pas hésité, à l'occasion de la discussion du budget de l'Agriculture, à interpeller le gouvernement en faveur de la protection des oiseaux et de l'interdiction de la tenderie.

Le massacre annuel de plus de dix millions d'oiseaux par les tendeurs est une honte pour notre pays. L'an dernier, à Bruxelles, au cours d'une séance du Congrès international pour la Protection de la Nature, des délégués étrangers, écoeurés de voir de petits oiseaux offerts en vente à l'étal des marchands de volailles de la ville, en ont présentés une douzaine à l'assemblée internationale « scandalisée ». Les délégués belges ont ressenti vivement et douloureusement la portée de ce geste où la pitié le disputait au dégoût.

Suite aux démarches de M. Philippart, un groupe de députés a présenté devant les Chambres un projet de loi interdisant la tenderie. Espérons que bientôt cesseront ces massacres barbares des oiseaux de Belgique dont la brutalité constitue un véritable défi à la civilisation.

NOTRE PRÉSIDENT AU CONGO

Au début du mois de mai prochain, notre président, M. le Prof. R. Mayné entreprendra un voyage d'étude au Congo. Au cours de ses déplacements qui s'étendront sur une période de quatre mois, il séjournera au Mayumbe, dans les laboratoires de l'I.N.É.A. C. à Yangambi et Mulungu. Il y poursuivra sur place ses études sur les insectes xylophages africains et visitera, à titre d'entomologiste, différentes plantations.

CONFÉRENCES

Le cycle de nos réunions d'hiver a débuté le 18 décembre 1951 par une causerie de M. J. P. Harroy, Secrétaire général de l'Union Internationale de la Protection de la Nature (U.I.P.N.) et de l'I.R.S.A.C. *La Recherche Scientifique et les Parcs Nationaux du Congo belge* : tel est le sujet choisi par le conférencier et grâce auquel il nous entretint, avec une aisance parfaite, de sa philosophie personnelle de la protection de la Nature et de la nécessité de développer l'action de cette dernière dans le monde. Les exceptionnelles qualités de naturaliste et d'économiste de M. J. P. Harroy qui se sont manifestées au cours de cet exposé particulièrement clair, logique et persuasif ont fortement impressionné l'auditoire et nous ont apporté la confirmation de l'utilité et de la beauté de notre tâche. Films et projections accompagnaient agréablement cette causerie bien

faite pour nous ancrer dans nos convictions touchant la protection de la nature.

La soirée du 18 janvier réunit les membres d'*Ardenne et Gaume* autour de Madame Lucie Pluygers d'Amsterdam, ancien chef du département de la protection de la nature (service des Eaux et Forêts) en Indonésie. Remarqué dans l'auditoire : M. Jachja, premier secrétaire de la légation d'Indonésie accompagné de MM. van Uffelen et Loris, respectivement président et secrétaire général de la chambre de commerce belgo-indonésienne. Madame Pluygers a beaucoup voyagé en Extrême-Orient ; c'est elle qui, la première, y a propagé la notion de la protection de la nature. C'est donc avec une véritable tendresse teintée de nostalgie qu'elle nous a parlé de ces beaux pays lointains et qu'elle nous a exposé le programme des travaux et des enseignements qu'elle y a introduits : lutte contre l'érosion, le vieillissement des sols, leur déshydratation, et contre la lente mais impitoyable destruction des richesses naturelles de régions séculairement reconnues comme les plus belles du monde. « Mais ce tableau pessimiste peut se transformer » ajoute la conférencière. « Un » jour viendra où le peuple indonésien, grâce » à nos enseignements agricoles et forestiers » appropriés, comprendra que pour con- » naître à nouveau la prospérité, la richesse » et l'abondance, il lui faut protéger son sol, » ses forêts et ses eaux. Il pourra dès lors » mettre en valeur les trésors naturels qui » lui ont été si généreusement accordés ».

Les films et projections qui illustrèrent la conférence furent un émerveillement en même temps qu'une initiation à l'art pictural de ces régions. Naturalistes et artistes y trouvèrent leur compte. Que Madame Pluygers, qui a bien voulu s'inscrire parmi les membres d'*Ardenne et Gaume*, veuille bien trouver ici l'expression de notre sincère admiration pour le travail intelligent et courageux qu'elle a réalisé dans ces pays beaux parmi les plus beaux.

UN CAMPEUR NOUS ÉCRIT

A la suite de la publication d'un article du Dr. M. Joachim sur le camping, précédé d'une note signée R. Mayné et paru dans le fascicule IV — 1951 de *Parcs Nationaux*, un de nos membres de très ancienne date, campeur fervent et convaincu, a adressé la

lettre suivante à notre Président : nous nous faisons un plaisir de la reproduire ici, d'autant plus qu'elle peut apporter au candidat-campeur des suggestions utiles, au campeur-amateur une leçon de discipline et à l'ami de la nature la conviction que le campeur digne de ce nom mérite le meilleur de son estime.

Mon cher Président,

J'ai lu avec un vif intérêt l'introduction que vous avez publiée en préface à l'article *Un Campement modèle* dans la revue *Parcs Nationaux* de décembre 1951.

Membre du Royal Camping Club de Belgique et campeur fervent et assidu depuis plus de vingt ans, puis-je me permettre de vous adresser les quelques réflexions qui suivent ?...

Je ne crois pas que le véritable camping, tel qu'il est compris par les enthousiastes de ce sport, soit incompatible avec le respect dû à la nature, ni qu'il amène inévitablement, comme vous semblez le craindre, la destruction des sites où il est pratiqué.

Il faut faire une distinction très nette entre le véritable campeur et celui qui s'intitule « campeur » aussitôt qu'il dresse un abri quelconque au plein air et pour qui la vie sous la tente ou dans la roulotte est synonyme de laisser-aller, indiscipline et désordre.

En effet, le premier se distingue immédiatement de celui-ci tant par la correction qu'il s'impose que par le matériel qu'il utilise. Tout campeur, digne de ce nom, est avant tout un admirateur passionné de la nature ; et, s'il a choisi de vivre sous la tente, ce n'est pas seulement par esprit d'économie ou de facilité, mais plus encore pour être plus proche de la nature, pour vivre en communion avec elle et pour éviter la foule qui la lui cache et lui en gâte l'aspect. Cet amour de la nature constitue à lui seul une discipline en vertu de laquelle le vrai campeur aura toujours à cœur de respecter le site où il s'installe : il ne détériore rien, il ne coupe ni les arbres ni les branches, n'arrache pas les plantes, ne tue ni n'effarouche les animaux et les insectes.

La majorité des campeurs sont membres de clubs bien organisés, tels que le Royal Camping Club de Belgique, qui exigent de leurs membres le respect très strict de leurs conditions d'admission au nombre desquelles se trouvent notamment inscrits le

respect de la nature, la propreté, la discrétion, l'ordre et la discipline.

Pour la plupart, ces clubs possèdent de vastes terrains qu'ils mettent à la disposition de leurs adhérents et dans l'enceinte desquels ne se rencontre jamais, à aucun moment, le triste spectacle auquel vous faites allusion dans votre article. Ils organisent périodiquement des Rallyes nationaux et internationaux, très fréquentés, et où règne toujours une ambiance sympathique et de bonne compagnie.

Le Royal Camping Club de Belgique a précisément organisé en 1949 un camp national à Lives-Brumagne. Tous les participants y ont joui, à leur plus grande satisfaction, des facilités et avantages signalés par le Dr. Joachim dans son excellent article. En outre, ils ont pu visiter, sous la conduite des autorités de Lives-Brumagne, le merveilleux site de Marche-les-Dames à la conservation duquel vous avez si efficacement contribué.

L'un des objectifs principaux du Royal Camping Club de Belgique est d'assurer, quand la nécessité s'en fait sentir, l'éducation des campeurs-néophytes et de leur inculquer le respect et l'amour de la nature en même temps que le respect de soi-même et des autres. Il convient que tout campeur se rende compte qu'il n'est pas seul à désirer jouir du spectacle d'un site ; que ses voisins (même éloignés) de tente ou de roulotte peuvent avoir, au sujet de l'opportunité de ses comportements, des conceptions différentes des siennes et qu'il sied, par conséquent, d'observer en toutes choses une juste mesure et une parfaite discrétion.

Je ne doute pas, mon cher Président, que les appréhensions que vous semblez nourrir à l'égard du camping dévastateur et profanateur de la nature, ne s'évanouissent d'elles-mêmes le jour où vous voudrez bien visiter un camp de « véritables » campeurs. Auprès d'eux, vous trouverez ce respect et ce désir de la conservation des sites pour lesquels vous combattez avec une si belle énergie, un tel bonheur et un si complet dévouement à la tête de notre groupement.

Signé : DANIEL COEN.

LE MONT BLANC CLASSÉ DANS LES SITES A CARACTERE PITTORESQUE

Un de nos membres dévoués, M. Pierre

Roth, nous signale le fait. Pour un gros morceau classé... c'en est un ... et un fameux. Pourtant, ne plaisantons pas. Quand on songe à l'imagination dévastatrice humaine, il semble bien qu'un classement de cette envergure n'est rien moins qu'une prudente précaution : d'aucuns la jugeront prématurée, d'autres de sage prévoyance ... et nous sommes de ceux-là.

REVUES

Nous faisons le service d'échanges avec les publications et revues suivantes, que nos lecteurs peuvent consulter au Secrétariat Général.

Art et Tourisme. Bulletin de l'Association Touristique de Wallonie.

Association pour la Défense de l'Ourthe et de ses Affluents (Bulletin).

Belgica, Organe du Commissariat Général Belge au Tourisme.

Bulletin du *Touring Club de Belgique*.

Chronique de la *Société Royale « Le Vieux Liège »*.

Les Cahiers Ardennais. Revue Mensuelle pour la Défense et l'Illustration des Ardennes

Cahiers de Jean Tousseul, édités par A. s.

B. I. « Les Amis de J. Tousseul ».

Chronmy Przyrode Ojczysta, édité par le Comité Polonais de Protection de la Nature.

Chasse et Pêche.

Curia Arduennae, Revue trimestrielle du Cercle des Recherches Historiques, archéologiques et folkloriques en Ardenne Centrale.

Enquête du Musée de la Vie Wallonne (Liège).

Le Gerfaut, Revue Belge d'Ornithologie.

The Living Wilderness, Published by the Wilderness Society Washington U. S. A.
Mededeling van de Landbouwhogeschool en de Opzoekings Stations van de Staat te Gent.

National Parks Magazine, Published by the National Parks Association Washington E. U.

Les Naturalistes de Mons et du Borinage.

Les Naturalistes Belges.

Natura Mosana (Namur).

Natuur en Landschap, Orgaan van de Contactcommissie voor Natuur en Landschap Berscherming. (Amsterdam).

Natuur en Stedenschoon, Tydschrift van de Vereniging voor Natuur en Stedenschoon (Antwerpen).

Province de Liège, édité par la Fédération de Tourisme de la Province de Liège.

Schweizer Naturschutz, Protection de la Nature, édité par la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature (Bâle).

La Tente, Bulletin Mensuel du Royal Camping Club de Belgique.

La Terre et la Vie, édité par la St^e Nationale d'Acclimatation de Paris.

Zoo-Anvers, édité par la St^e Royale de Zoologie d'Anvers.

Zoo-Leo, Bulletin de la St^e Botanique et de Zoologie Congolaise.

Revue Verviétoise d'Histoire Naturelle, édité par « Naturalistes Verviétois ».

La Revue Nationale, Bruxelles.

Saint Hubert Club.

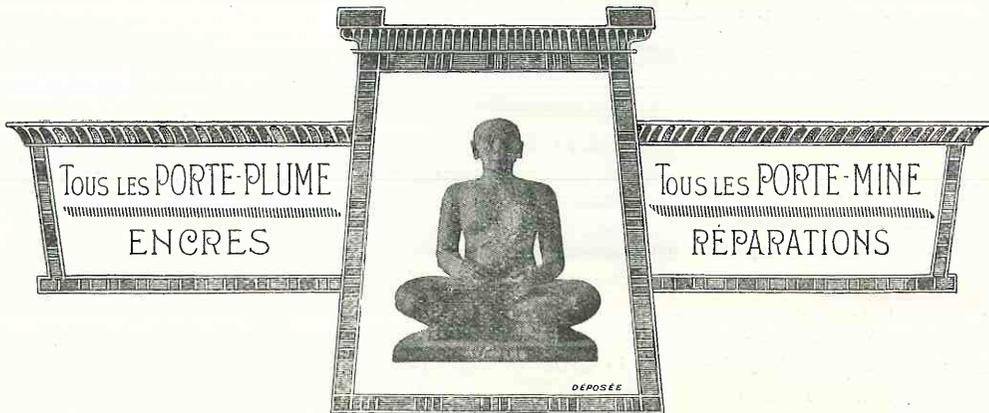
Le Pays Gaumais, Édition du Musée Gaumais.

Bulletin de Presse Mensuel du Commissariat Général au Tourisme de Belgique.

« ARDENNE ET GAUME »

EST UNE ASSOCIATION INDÉPENDANTE, SANS BUT LUCRATIF,
VIVANT D'UNE VIE PERSONNELLE MAIS DONT L'IDÉAL,
APPARENTÉ A CELUI DE TOUTES LES ORGANISATIONS DE PROTECTION
DE LA NATURE,
L'AGRÈGE A UN MOUVEMENT INTERNATIONAL.

AU STYLO



6 BOULEVARD ANSPACH (à côté des Augustins)
Tél. 18.09.93
BRUXELLES

ÉDITIONS J. DUCULOT GEMBOUX

TROIS SUCCÈS RÉCENTS

A. SOREIL
Dure Ardenne

Illustrations d'Elisabeth Ivanowsky.
200 p. 40 fr.

C. DELACOLETTE
En ce temps-là à Bergister
204 p. 45 fr.

A. SOREIL
Récits divers
et Jeux de plumes

Illustrations d'Elisabeth Ivanowsky.
216 p. 45 fr.
TELEPH. 61616 Gembloux — C. C. P. 752464

La gamme complète des

INSECTICIDES
FONGICIDES
HERBICIDES
ANTI-RONGEURS

Tous renseignements sur demande

A. CHRISTIAENS

S. A.

Département « Défense des Végétaux »

60, RUE DE L'ETUVE
BRUXELLES

Tél. 11.73.85

UNE PETITE PLACE DANS VOTRE BUDGET
UNE GRANDE PLACE DANS VOTRE VIE !

« 4 CV. RENAULT »

Essayez-la sans frais à l'AGENCE BELGE - BRUXELLES

118, Rue de l'Aqueduc - tél. 37.54.50/53/55 & 57.

138, Boulevard du Jubilé - tél. 25.16.39, 25.16.75 et 26.55.59.



Koekelberg

FINS CONNAISSEURS

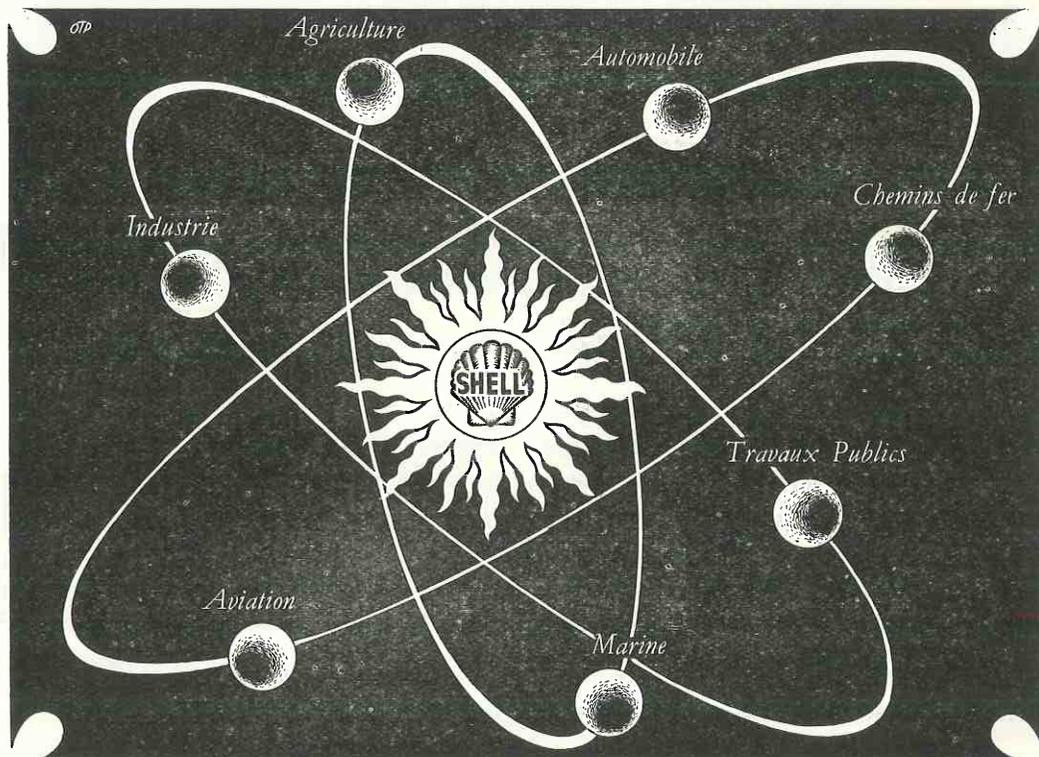
Demandez et dégustez un

ELBERG

La meilleure des PILS du pays

C'est un produit de la

GRANDE BRASSERIE DE KOEKELBERG



GESTION DE PORTEFEUILLES
Armand RENARD

AGENT DE CHANGE

Agréé à la Bourse de Bruxelles

Reçoit sur rendez-vous

42, Av. de l'Émeraude — — BRUXELLES 4

BULLETIN D'ADHÉSION

à **ARDENNE ET GAUME**

A. S. B. L.

M.....
(Nom, prénoms)

Adresse.....

désire adhérer à l'Association « Ardenne et Gaume » pour la protection de la nature, comme :

(biffer les mentions inutiles)	}	Membre à vie	cotisation unique	: 5000 fr. minimum
		Membre protecteur	cotisation annuelle	: 1000 fr. »
		Membre collaborateur	»	» : 200 fr. »
		Membre adhérent	»	» : 100 fr. »
		Membre étudiant	»	» : 80 fr. »

Les membres collaborateurs, protecteurs et à vie jouissent de la gratuité d'entrée dans nos Parcs Nationaux et au Musée de Martelange

Bulletin à renvoyer à l'Administrateur-Trésorier :

M. M. RENARD, 56, Boulevard Saint-Michel, Bruxelles. - C. C. P. « d'Ardenne et Gaume » 169593.

Signature.

ANNONCES. — Pour le tarif, s'adresser à l'Administrateur-Trésorier, M. RENARD, 56, Boulevard S^t Michel, Bruxelles. - Tél. 34.49.10.

RESTAURANTS ET HOTELS

ACCORDANT LEUR APPUI A NOTRE ASSOCIATION

BAUCHE-EVREHAILLES : *La bonne Auberge.*
BOHAN-sur-Semois : *Hôtel Beau Site Bohannais.*
BOITSFORT : *Restaurant Gambirinus*, 192 Chaussée de
La Hulpe (en face des Étangs).
BOMAL (Juzaine) : *Hôtel du Vieux Moulin.*
BOUILLON : *Hôtel de la Gare.*
CELLES (près de Dinant) : *Hôtel du Centre* (Proprié-
taire Armand Houziaux).
CHINY : *Hôtel Château de Liry.*
COUVIN : *Grand Hôtel St Roch* (Propr. M. Michelet-
Lambotte). Tél. Couvin 34.
Hôtel Place Verte (Propr. M. Desirotte-Thi-
rion).

EREZÉE : *Hôtel de la Clairière.*
FLORENVILLE : *Hôtel de France.*
HAN-SUR-LESSE : *Hôtel Belle-Vue.*
HOCKAI (Francorchamps) : *Hôtel Belle-Vue.*
KNOCKE-SUR-MER : *Hôtel « Les Argousiers »* (151, Av.
Royale).
LA ROCHE en Ardenne : *Hôtel Air pur.*
LE COQ s/MER : « *Le Lotus* », *Pension de Famille.*
MANDERFELD : *Hôtel des Ardennes* (Propriétaire Max
Henkes).
MARCHE-LES-DAMES : *Hôtel-Restaurant de la Gare.*
MEMBRE-sur-Semois : *Hôtel des Roches.*
REMOUCHAMPS : *Royal Hôtel des Etrangers.*
ROBERTVILLE : *Hôtel du Centre* Tél. Waismes 10.
TILFF-sur-Ourthe : *Hôtel du Casino.*
VIRTON : *Hôtel du Cheval blanc.*
VRESSE-sur-Semois : *Hôtel des Glycines.*
WÉRIS-BARVAUX : *Hôtel des Dolmens*. Tél. Barvaux
103.

MAISONS DE SPORTS

ACCORDANT LEUR APPUI A « ARDENNE ET GAUME » :

BRUXELLES : *Harkey's Sports*, 51, rue de Namur.
Le Campeur, 169, rue Royale.
LIEGE : *Gaussel, R.*, 33, Boulevard d'Avroy.

POUR TOUTES VOS ASSURANCES

L'Étoile

ET

Le Syndicat Général

Compagnies Belges d'Assurances

21, rue des Chartreux,
BRUXELLES

Téléphone : 11.65.03

LIBRAIRIES

QUI SE RECOMMANDENT POUR LEUR ASSORTIMENT D'OUVRAGES RELATIFS A L'ARDENNE ET A LA GAUME.

Bruxelles : LIBR. LE CAMPEUR, 169, Rue Royale.
LIBR. MOENS, A. Leclercq, Suc. 23 rue
St-Jean.
VANDERLINDEN, 87, rue du Midi et
17, rue des Grands Carmes.
Dinant : LIBR. PATINET, 126, rue Grande.
Liège : Gd BAZAR DE LA PLACE ST-LAMBERT.
Verviers : LIBR. BOUMAL, Place Verte.

ÉMILE LANCE

Naturaliste

Empaillage artistique d'animaux de toutes espèces.
Tannage et teinture de peaux
Spécialité de tannage de peaux du Congo
Carpettes avec tête naturalisée

276, rue des Venues, LIEGE.

Tél. 43.22.98

CINÉ — PHOTO — HALL

M. COLLART-PIÉRARD

59, Rue de l'Ange

NAMUR

Tout pour la photo et le ciné
d'amateurs.

Toutes marques — muet — sonore
Bell-Howell, Paillard, Kodak, etc.
Tous travaux d'amateurs.

BRASSERIE CAULIER

BRUXELLES

HOTEL DES DOLMENS

WÉRIS-BARVAUX Tél. Barvaux, 103

Cinq vues des mégalithes pour 10 frs.
C. C. P. : 288.83 R. Lallemand à Wéris.